

Compte administratif 2015

Document d'analyse

Conseil Municipal du 20 juin 2016

(Doc 0)



	A	B	C
1	74566152122	1456465456	112346513
2	234465546	844656564	446546546
3	45234465646	4656445646	113564544
4	423446545	546554544	1456465778
5	1774454566	44646566998	324651111
6	456465456	446556899	154652122
7	646454554	112465313	2342344546
8	648465798	446454546	45646546
9	54654655	11356344654	446545445
10	456454456	45677456678	23446564656
11	846546564	3211234411	456454546
12	445646546	15212344622	654654654
13	55646564	234454546	4566465456
14	4697456698	44655646	86745664
15	45646564656	4446564655	42344655646
16	11236465613	774545466	546546554
17	4462344546	456465456	44699745668
18	113465564	646545454	454656899
19	456465778	64874566798	6486465798
Σ	32811121661	54616166655	35646451665

Sommaire

.....	1
Sommaire.....	2
INTRODUCTION	5
NOTE METHODOLOGIQUE	7
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF	9
Grands équilibres	9
1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	11
1.1 Recettes de gestion courante	11
1.1.1 Fiscalité	12
1.1.2 Compensations	14
1.1.3 Dotations de l'État	15
1.1.4 Dotations Métropole	16
1.1.5 Autres recettes de gestion courante	16
1.2 Recettes exceptionnelles (hors cessions) et produits financiers (hors produits dettes)	21
1.2.1 Retraitements liés à la clôture de la REG	21
1.2.2 Produits de cessions	22
1.3 Dépenses de gestion courante	23
1.3.1 Dépenses de personnel	24
1.3.2 Soutien à la vie associative et au CCAS.....	26
1.3.3 Charges à caractère général	27
1.3.4 Autres dépenses	29
1.4 Dépenses exceptionnelles	30
1.4.1 Opérations à retraiter, transfert de la compétence eau potable à la Métropole	30
1.4.2 Autres charges exceptionnelles.....	31
1.4.3 Charges financières.....	31
2 EPARGNE	32
2.1 Solde intermédiaire de gestion	32
2.2 Solde exceptionnel	34
2.3 Épargne nette	35
3 BUDGET D'INVESTISSEMENT	37
3.1 Recettes d'investissement	37
3.1.1 Ressources propres d'investissement	38

3.1.2	Emprunt	39
3.1.3	Autres ressources d'investissement	39
3.1.4	Amendes de police	39
3.1.5	Opérations pour compte de tiers	40
3.1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41
3.1.1	Travaux et études	42
3.1.2	Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC.....	42
3.1.3	Subventions d'équipement	43
3.1.4	Les principales opérations d'équipement	43
3.1.5	Participations.....	44
3.1.6	Opérations pour compte de tiers	44
3.1.7	Autres dépenses d'investissement.....	45
3.1.8	Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP).....	46
3.1.9	Le remboursement de la dette	47
4	EQUILIBRES ET RESSOURCES PROPRES.....	49
5	RESULTATS DE CLOTURE.....	51
6	ANNEXES	53
6.1	ANNEXE I - Ratios réglementaires	53
6.2	ANNEXE II – Compte de gestion	55
6.2.1	Bilan passif.....	55
6.2.2	Bilan actif	56
6.2.3	Compte de résultat.....	57
6.3	ANNEXE III - Budgets annexes	58
6.3.1	Budget annexe stationnement	59
6.3.2	Budget annexe cuisine centrale	59
6.3.3	Budget annexe self Clemenceau	60
6.3.4	Budget annexe locaux culturels.....	60
6.3.5	Budget annexe activités économiques.....	61
6.3.6	Budget annexe Mistral-Eaux Claires	61
6.3.7	Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques	62
6.3.8	Régie Lumière	62
6.3.9	Résultat de clôture des BA	63
6.3.10	CA consolidés.....	64
6.4	ANNEXE IV – Dette.....	65

6.4.1	Structure de la dette.....	65
6.4.2	Classification des risques des emprunts.....	65
6.4.3	Profil d’extinction de la dette	66
6.4.4	Capacité de désendettement	67
6.4.5	Répartition par prêteurs.....	68
6.5	ANNEXE V - Détails « autres »	69
6.5.1	Détail « autres » recettes de gestion courantes.....	69
6.5.2	Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses	69
6.5.3	Détail « autres » charges à caractère général	70
6.6	ANNEXE VI – Acronymes.....	71

INTRODUCTION

Le compte administratif 2015 correspond à la première année de gestion pleine et entière de la nouvelle municipalité. En cela, il traduit comptablement et financièrement les orientations et projets décidés par cette municipalité. Ses résultats financiers sont conformes aux orientations présentées à l'occasion du vote du Budget Primitif 2015.

Ce document illustre par ailleurs une année de transition marquée par les transferts de compétence à la Métropole ainsi que par l'application pour la deuxième année consécutive de la contribution au redressement des comptes publics qui se solde par une baisse des dotations de l'Etat (-5,97M€), baisse supérieure au montant voté au BP 2015.

La première des évolutions implique de fortes variations à la baisse de l'ensemble des dépenses et des recettes du budget principal ainsi que des budgets annexes activités économiques et stationnement. Ces évolutions rendent difficilement compréhensibles la réalité des mouvements en jeu et ne permettent donc pas d'isoler les variations strictement liées au périmètre des compétences de la Ville de Grenoble. Ce d'autant plus que, malgré les transferts de compétences résultant de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, la ville de Grenoble, par le biais d'une convention de gestion transitoire, a porté pour le compte de la Métropole de nombreuses dépenses de gestion courante. Cette situation a donc un impact sur les dépenses de fonctionnement, mais aussi sur le niveau des recettes de gestion courante, puisqu'elles ont fait l'objet de refacturations (6,21 M€).

Par ailleurs, la liquidation de la Régie des Eaux de Grenoble (REG), la clôture de la Régie de l'Eau Potable (REP), ainsi que le transfert des excédents de l'eau potable à la Métropole, a un impact extrêmement marqué sur l'évolution des dépenses exceptionnelles (13,18M€) et des recettes exceptionnelles (2,53 M€). L'épargne nette est de ce fait impactée faiblement de façon négative (-10,65 M€ pour ces seules écritures) alors que les ressources venant financer ces dépenses figurent dans l'intégration des résultats antérieurs de clôture, résultats non compris dans le calcul de l'épargne nette. Il convient donc de les retraiter.

Les transferts de compétence ont aussi eu un impact sur l'organisation des services qui explique en partie des montants de recettes et dépenses qui auraient dû faire l'objet d'émissions de titres ou de mandats ou de rattachements à l'exercice sur 2015, soit 2,41 M€ de ressources manquant au CA 2015.

Ce faisant, en veillant à neutraliser l'ensemble des évolutions liées à la Métropole, au transfert des soldes de l'eau vers la Métropole ainsi qu'aux recettes et dépenses qui n'ont pu être imputées comptablement sur l'exercice 2015, le compte administratif 2015 fait ressortir une épargne nette négative de -6,27 M€ (-6,5M€ prévu au BP 2015).

Ainsi, comme prévu lors du vote du budget primitif 2015, la maîtrise de la masse salariale à périmètre constant (-0,42%) et la baisse des dépenses de gestion courante (-2,07 M€ après reconstitution des dépenses relatives aux services communs) alliées à une hausse des recettes de gestion hors dotation de l'Etat (+0,37 M€ après reconstitution de l'impact des services communs) n'ont pu compenser la baisse des dotations de l'Etat (-5,97M€).

Même s'il convient de souligner l'impact négatif du solde exceptionnel sur l'épargne nette (-3,52M€), celui-ci reste stable au regard des résultats 2014.

En outre, l'évolution de l'annuité de la dette (+2,37 M€) a un impact important sur l'évolution négative de l'épargne nette.

Concernant les dépenses et recettes relatives à l'investissement, l'exercice 2015 marque une légère baisse des dépenses d'investissement hors opérations financières (44,35M€) de -1,75 M€ à périmètre constant. Cette baisse du niveau d'investissement ne s'est pas traduite par une diminution du recours à l'emprunt (+2,26 M€ en comparaison du CA 2014). En effet, compte tenu de la baisse importante de l'épargne nette ainsi que d'une hausse des subventions d'investissement reçues (+1,35 M€) annihilée notamment par une baisse du FCTVA (-3,27 M€) et du produit des amendes de police (-0,63 M€), la part de financement des investissements par l'emprunt s'est accrue.

Globalement, l'encours de dette du budget principal est en hausse de 2,8% par rapport à l'exercice 2014. Cela représente un encours de dette par habitant de 1 579 € par habitant une fois pris en compte le remboursement par la Métropole de la dette récupérable. Globalement, à périmètre constant, l'ensemble des encours de dettes consolidés (Budget principal + budgets annexes) aurait augmenté de 2,01%.

Enfin, outre le niveau d'épargne nette fortement dégradé, il convient de relever que la clôture des résultats 2015 après intégration des résultats antérieurs fait apparaître un déficit global de clôture déficitaire de 2,5 M€. Une fois pris en compte les recettes et dépenses non rattachées à l'exercice, le déficit aurait dû être ramené à - 0,09 € M€.

Pour conclure, outre les évolutions propres à l'activité et au périmètre des compétences de la ville de Grenoble, il convient de souligner l'impact majeur des baisses de dotation de l'Etat. Les dotations de l'Etat perçues en 2015 sont inférieures de 8,38 M€ par rapport aux dotations perçues en 2013. Cette baisse cumulée asphyxie le budget de la ville comme celui de nombreuses collectivités en France. Pour mémoire, comme le pointe les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales¹ :

« Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. » Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations).

Pour Grenoble, ces choix nationaux ont des conséquences particulièrement difficiles à supporter, d'autant que la santé financière de la Ville est très fragile et qu'elle ne dispose plus des marges habituelles d'action que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt : dette élevée, fiscalité locale élevée, épargne nette négative...

¹ <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-finances-publiques-locales2>

NOTE METHODOLOGIQUE

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après diffèrent dans leur présentation des précédents exercices budgétaires du fait de certaines modifications :

- a. évolution des périmètres des soldes de gestion
- b. évolution des périmètres des champs de compétences

a. L'évolution des périmètres des soldes de gestion

La modification des périmètres des différents soldes s'inscrit dans une démarche de transparence et de compréhension dans la lecture des soldes de gestion. Pour ce faire, désormais, l'évolution des dépenses et des recettes de gestion (hors retraitements) correspondra à celle présentée dans la maquette des documents budgétaires et comptables prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14. Ce parallélisme permet d'avoir une concordance à la fois :

- sur les montants des dépenses et recettes réelles
- sur les soldes de gestion calculés par la ville de Grenoble, comme sur ceux figurant dans la maquette du CA 2015 (support du vote du 20 juin 2016).

Dans ce cadre, il vous est présenté ci-dessous les nouveaux périmètres pris en compte pour la rédaction de ce document.

Compte tenu de l'impact de l'évolution des charges exceptionnelles sur le compte administratif pour les exercices 2013 à 2015, la méthode de présentation choisie permet de distinguer les recettes et les dépenses à caractère exceptionnel des recettes et dépenses de gestion courante. De plus, une analyse spécifique est réalisée sur les retraitements. Cette analyse met clairement en relief leurs impacts sur le compte administratif.

Aussi, dans un souci de logique financière, le choix a été fait de présenter les soldes d'épargne après avoir analysé les soldes de gestion et de les détailler davantage en faisant apparaître notamment l'impact des retraitements.

Au regard de ce nouveau formalisme, l'appellation solde de gestion fait apparaître deux composantes, l'une nommée solde de gestion courante, l'autre nommée soldes exceptionnels et financiers. Les recettes et dépenses suivantes ne sont donc plus intégrées dans les soldes de gestion courante figurant dans ce document :

- Pour les recettes de gestion courante :
 - o les recettes exceptionnelles,
 - o les produits financiers autres que ceux intégrés dans le calcul de la charge nette d'intérêt,
 - o les recettes provenant des éventuelles provisions ou reprises de provision.
- Pour les dépenses de gestion courante (en plus des TIR) :
 - o les dépenses exceptionnelles.

Dès lors, l'ancienne épargne de gestion résultant des évolutions passées devient la somme de l'épargne de gestion courante et du solde exceptionnel.

Par ailleurs, pour se rapprocher des recettes propres d'investissement telles que présentées dans les maquettes budgétaires et comptables de la M14, ces dernières n'intègrent plus les recettes de subventions transférables qui seront désormais regroupées dans la ligne « autres ressources d'investissement ». Pour information, les subventions transférables sont les subventions qui financent les biens amortissables (biens meubles et immeubles productifs de revenus), et qui doivent donc être elles-mêmes amorties. Dans ce sens, les recettes propres d'investissement correspondront scrupuleusement aux recettes indiquées dans la maquette budgétaire (IV – A6.2). De fait, seules les autres subventions non transférables (art 138x des ressources financières) peuvent être considérées comme des ressources propres d'investissement.

De fait, au nom de la permanence des méthodes et afin de pouvoir comparer les exercices budgétaires entre eux, les chiffres ont été mis à jour selon cette nouvelle présentation pour les exercices antérieurs présentés dans ce document d'analyse.

b. L'évolution des périmètres des champs de compétence

Le deuxième facteur impactant la lecture du compte administratif 2015 est le transfert de compétences vers la Métropole ainsi que la création de services communs avec la Métro et le CCAS sur cet exercice.

Ces transferts impliquent des flux financiers qui ne pouvaient être inscrits au BP 2015 compte tenu des incertitudes portant sur leurs modalités de mise en place. Dans ce contexte, le BP 2015 a été voté à périmètre constant (périmètre identique à celui de 2014).

Dans l'attente d'une clarification des choix et des modalités du transfert de compétences, une convention de gestion transitoire a été signée entre la ville de Grenoble et la Métropole. Cette dernière a autorisé la Ville à continuer de payer et d'encaisser des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées en 2015 en contrepartie de leur refacturation.

Dans ce sens pour l'année 2015, le budget de la Ville a porté 6,21 M€ de dépenses de fonctionnement pour le compte de la Métropole. Les recettes encaissées pour le compte de la Métropole ont été prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation par la CLECT.

Parallèlement, au 1er novembre 2015, a été créé entre la Ville et le CCAS un service commun ; la direction de l'action territoriale. Toutefois ce service commun n'est pas venu modifier le montant de la subvention versée au CCAS. Tout comme avec la Métropole, le coût de ce service fera l'objet d'une refacturation.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Grands équilibres

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement (en K€)				
Fiscalité (3 taxes)	129 510,6	130 939,8	133 598,0	134 895,6
Compensations	5 029,2	5 024,2	4 752,3	4 850,8
Dotations Métro (AC, DSC)	51 962,1	51 962,1	51 962,1	37 200,3
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	45 908,6	43 493,8	38 115,6	37 525,9
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	49 129,6	47 290,3	48 533,2	41 311,1
<i>dont sommes à retraiter</i>	3 369,5			
Total recettes de gestion courante (1)	281 540,2	278 710,2	276 961,3	255 783,7
Produits financiers	673,4	1 833,8	1 355,9	1 711,3
<i>dont recettes liées à la dette</i>	298,3	1 809,1	823,2	1 185,7
Produits exceptionnels	12 741,7	10 385,0	1 152,7	4 621,2
<i>dont cessions</i>	6 616,6	2 143,9	-	2 535,3
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>		6 113,5		968,2
Reprises provisions semi-budgétaires	-	649,2	-	2 967,4
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>		649,2		
Total recettes réelles de fonctionnement	294 955,3	291 578,3	279 469,9	265 083,6
Dépenses de fonctionnement (en K€)				
Frais de personnel	130 633,8	137 251,4	137 900,0	128 661,6
<i>dont frais de personnel refacturés Metro</i>				2 405,8
Autres subventions	29 608,3	29 522,1	27 086,8	24 494,1
<i>dont autres subventions refacturées Metro</i>				1 067,8
Subventions CCAS	24 697,8	25 398,5	25 396,6	25 404,5
Charges générales (chap. 011)	54 355,8	51 438,5	53 557,2	47 748,3
<i>dont charges générales (chap. 011) refacturées Metro</i>				2 439,6
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>		265,9		
Autres dépenses	1 382,5	1 521,2	1 806,3	1 400,1
<i>dont autres dépenses refacturées Metro</i>				0,0
Total dépenses de gestion courante (2)	240 678,2	245 131,7	245 746,8	227 708,6
-TIR	- 1 496,0	- 1 473,6	- 1 500,0	- 642,8
Total dépenses de gestion TIR déduits	239 182,2	243 658,1	244 246,8	227 065,8
Charge financière (frais financiers bruts) (5)	8 157,1	8 156,4	8 438,2	7 988,7
Charges exceptionnelles	9 066,3	8 519,7	6 166,2	19 250,0
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	1 294,4	2 848,9		13 178,7
Dotation aux amortissements et provisions	-	-	200,0	-
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	257 901,7	261 807,8	260 551,2	254 947,3
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement (en K€)				
Ressources propres d'investissement	7 323,0	8 015,1	6 710,3	7 519,2
Emprunts nouveaux	26 399,5	32 306,2	31 000,0	34 565,6
Autres ressources d'investissement	13 671,9	14 073,8	14 076,2	8 564,9
Opérations pour compte de tiers	-	829,3	3 853,0	176,2
Total recettes d'investissement	47 394,4	55 224,4	55 639,5	50 825,9
Affectation en réserves (1068)	21 879,8	21 029,8	-	4 276,0
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	985,0	1 509,0	10 781,9	15 519,7
Recettes réelles d'investissement	70 259,2	77 763,2	66 421,4	70 621,7
Dépenses d'investissement (en K€)				
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	49 380,2	42 071,8	40 826,8	33 006,0
Opérations pour compte de tiers	32,3	121,6	3 853,0	176,2
Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (partie 238+2764)	4 650,0	5 673,0	3 365,0	5 626,4
Subventions d'équipement	7 129,2	7 239,9	5 602,1	4 894,8
Participations et créances rattachées	4 463,5	2 468,8	717,6	1 518,0
Total dépenses d'investissement	65 655,1	57 575,2	54 364,5	45 221,4
Travaux d'investissement en régie (TIR)	1 496,0	1 473,6	1 500,0	642,8
Total dépenses d'investissement dont TIR	67 151,1	59 048,8	55 864,5	45 864,1
Remboursement emprunt (6)	26 031,8	25 660,9	26 948,7	27 074,3
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	4,1	3 361,0	4 026,9	10 740,9
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	369,3	389,9	- 0,0	63,5
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	92 060,4	86 987,0	85 340,1	83 100,1

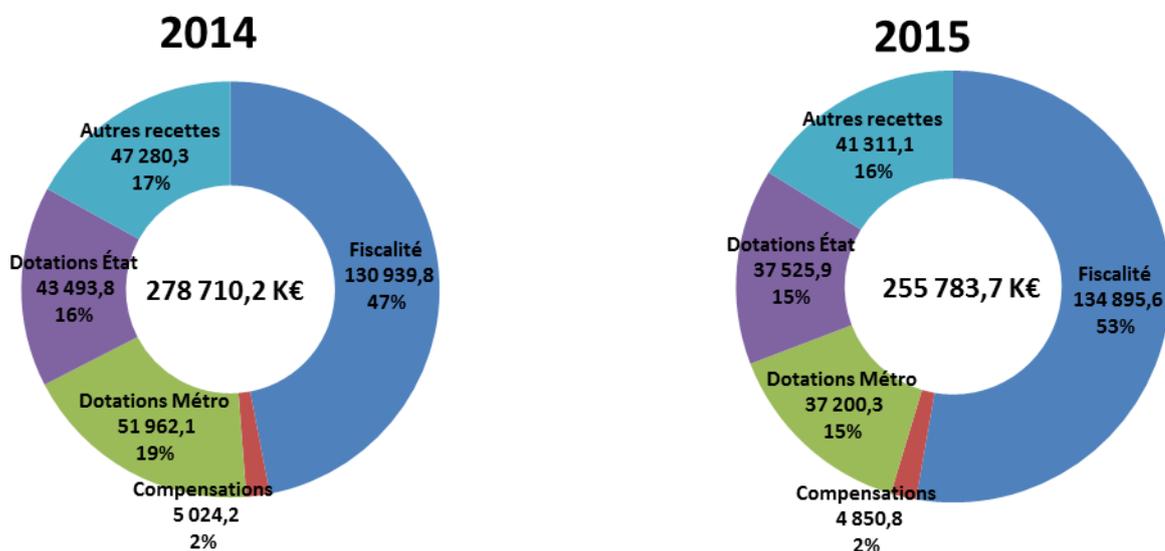
Les données ci-dessus permettent de faire le lien entre les différents soldes de gestion calculés par la ville de Grenoble et la maquette du CA 2015, support du vote du 20 juin 2016.

Apparaît notamment la part des dépenses portées par la ville de Grenoble qui ont fait l'objet de refacturation à la Métropole, ainsi que la part des différentes recettes et dépenses devant être retraitées pour éviter toute erreur d'analyse financière.

Ces données sont des données brutes. Elles ne permettent pas de comprendre les différents facteurs d'évolution du CA 2015 par rapport au CA 2014. Pour cela il est nécessaire de poursuivre la lecture de ce document.

1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante diminuent de 22,92 M€ entre 2014 et 2015. Ce mouvement de recul de -8,23% est lié d'une part aux transferts à la Métropole et d'autre part à la baisse forte des dotations de l'Etat.

Pour mémoire, comme indiqué à l'occasion du vote du budget primitif 2016, l'impact de la métropole était évalué à près de 18,95 M€, dont 12,91 M€ d'attribution de compensation et 6,04 M€ de recettes de gestion courante sur l'année 2015. Une refacturation de la ville de Grenoble envers la Métropole, pour près de 6,21 M€ de dépenses de fonctionnement qu'elle a assurées pour le compte de cette dernière, est venue compenser en partie cette perte de ressources.

Par rapport à 2014, la variation réelle des recettes de gestion courante à périmètre constant est de -10,18 M€ (= -22,92 + 18,95 - 6,21). Cette variation est la conséquence de trois mouvements concomitants :

- l'impact de la baisse des dotations de l'État, soit une baisse de -5,97 M€ ;
- la baisse supplémentaire de l'attribution de compensation de -1,85 M€ venant compenser les charges de personnel transférées à la Métropole dans le cadre des services mutualisés (-1,98 M€) ainsi que la prise en charge par la Ville de la démolition / désamiantage de l'ex bâtiment Allibert (+0,13);
- le non rattachement de recettes 2015 sur l'exercice concerné à hauteur de 2,73 M€ (voir développements infra : 1.1.4 / 1.1.5.3.1 / 1.1.5.3.2)

Si les dépenses de masse salariale des services communs avaient été portées aux dépenses de la section de fonctionnement plutôt qu'en déduction des recettes de cette même section, l'évolution

des recettes de gestion à périmètre constant aurait été de -8,33 M€ (-10,18+1,85), soit une hausse des recettes de gestion, hors baisse des dotations de l'Etat, de + 0,37 M€ (-8,33 +5,97+2,73).

1.1.1 Fiscalité

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Taxe d'habitation	48 617,0	48 399,6	50 020,5	49 990,0
Taxe sur le foncier bâti	80 066,0	81 400,5	82 785,6	83 307,4
Taxe sur le foncier non bâti	309,0	299,4	291,9	504,2
Rôles supplémentaires	518,7	840,4	500,0	1 094,0
TOTAL FISCALITÉ	129 510,6	130 939,8	133 598,0	134 895,6

En 2015, le produit fiscal, hors rôles supplémentaires, aura évolué de +2,85%, soit plus de 3 fois plus que l'évolution constatée entre 2013 et 2014 (0,86%). Si l'on intègre à cette évolution les rôles supplémentaires, l'exercice 2015 constate une hausse du produit fiscal de + 3,02%, contre +1,10% l'année précédente.

Il convient de relever ici la tendance croissante liée à la perception des rôles supplémentaires (1,1 M€ en 2015, contre 0,8 M€ en 2014 et 0,5M€ en 2013). La Ville dispose à ce jour de peu d'informations sur les raisons de ces rôles supplémentaires.

Pour mémoire, depuis 2009 les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont les suivants :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation,
- 36,73% pour le Foncier Bâti,
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti.

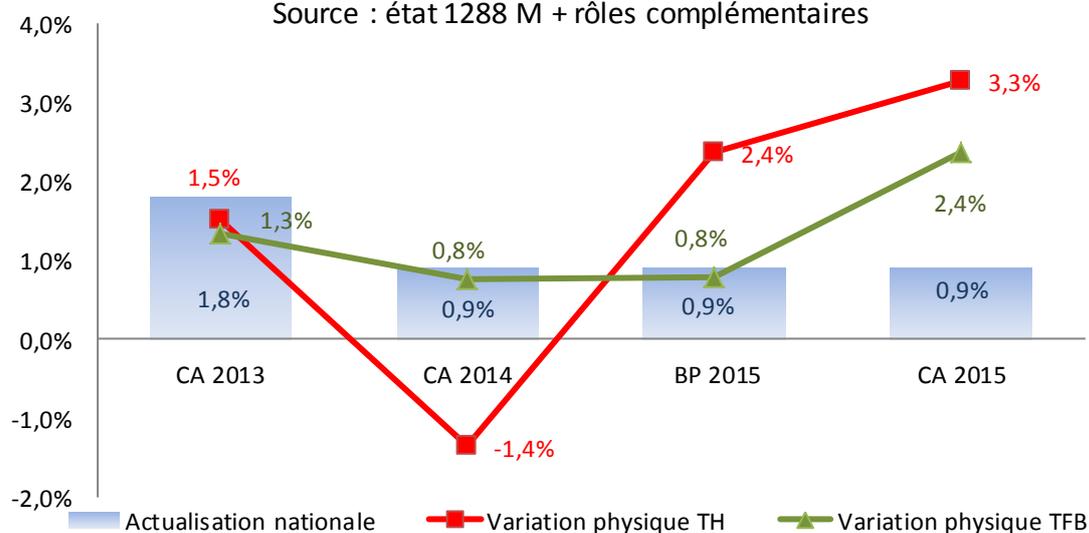
La progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases, qui se compose de deux variables :

- une évolution nominale qui correspond à une revalorisation des bases dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Cette revalorisation a été fixée pour l'année 2015 à +0,9% corrélée à l'inflation prévisionnelle. Cette dynamique est identique à celle constatée entre 2013 et 2014, mais néanmoins inférieure de 50% à celle appliquée entre l'année 2012 et 2013,
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions sur le territoire.

Évolution des bases fiscales

(taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

Source : état 1288 M + rôles complémentaires



Après un exercice 2014 marqué d'une part par une baisse forte de la variation physique des bases de taxe d'habitation (résultat de la hausse significative des exonérations par suite d'une augmentation décidée par la Loi de Finances du seuil des revenus des personnes modestes, se traduisant pour les contribuables par certains dégrèvements ou exonérations d'impôts) ; et d'autre part par une relative atonie de la variation physique de la TFB, l'année 2015 sous-tend un véritable rebond des bases physiques, soit plus du double de celle constatée entre 2012 et 2013 pour la TFB (+ 3,28% contre +1,51%).

En outre, la projection des évolutions fiscales est rendue délicate par des variations aléatoires entre les bases prévisionnelles notifiées en février d'une année et les bases définitives notifiées en décembre d'une même année.

A titre d'exemple, en 2014 les bases prévisionnelles de fiscalité (TH+TFB+TFNB) s'élevaient à 446 878 300 €, alors même que les bases définitives notifiées en fin d'année 2014 s'élevaient à 441 266 520 €, soit une baisse de -0,58%. En 2015, les bases de fiscalité ont été notifiées à hauteur de 454 671 800 €, pour une notification définitive de 455 255 429 €, soit une hausse de +0,13%.

Au plan national, les grandes collectivités s'accordent à dire que les impacts conjugués de la RGPP, le mouvement de régionalisation des services de l'État, ainsi que la fusion des directions du trésor et des impôts, pèsent fortement sur la capacité de l'État à actualiser les bases de fiscalité locale.

1.1.2 Compensations

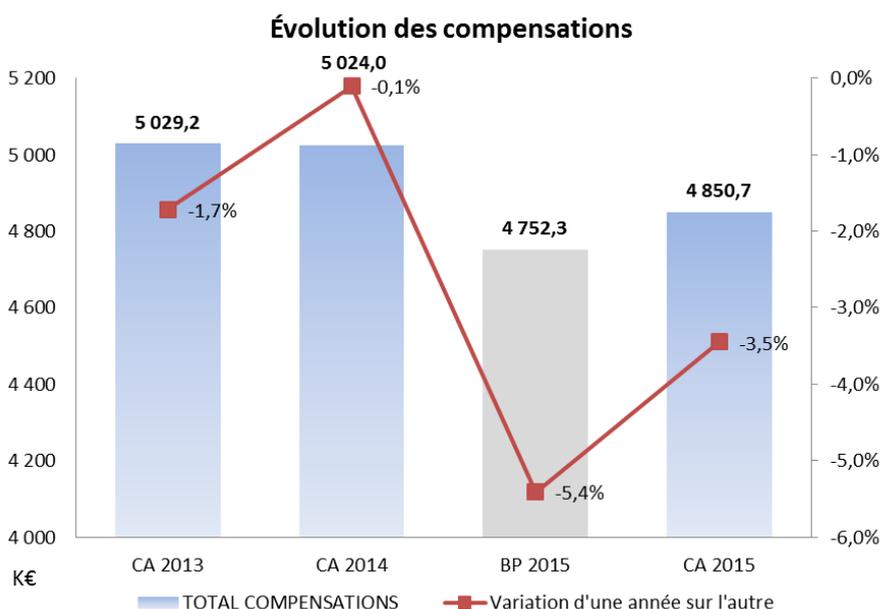
En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
TH condition modeste	3 361,5	3 418,4	3 425,6	3 809,8
TH dotation pour perte THLV	96,7	96,7	96,7	96,7
TFB condition modeste	411,3	309,7	253,9	203,6
TFB ZUS-ZFU	646,2	645,6	395,0	311,1
TFB Immeubles longue durée	513,5	553,6	581,1	429,4
TOTAL COMPENSATIONS	5 029,2	5 024,0	4 752,3	4 850,7

La hausse de la compensation TH condition modeste doit être vue comme le pendant de la hausse des exonérations « personnes modestes » de la taxe d'habitation constatée en 2014.

Les compensations Zones Franches Urbaines - Zones Urbaines Sensibles sont en diminution de 35%. Elles diminuent plus fortement que la progression du coefficient de minoration appliqué en moyenne aux allocations de l'enveloppe normée votée en loi de finances (-21,25 %).

Pour mémoire, les « compensations » correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération, décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne couvrent jamais la perte de produit exonéré. Elles sont, par ailleurs, parfois dégressives.

Au total, après une année de quasi-stagnation des compensations entre 2013 et 2014, ces dernières ont chuté de près de 3,5% entre 2014 et 2015.



1.1.3 Dotations de l'État

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Dotation forfaitaire	41 815,4	39 723,2	34 558,9	34 162,8
DSU	2 583,4	2 583,4	2 583,4	2 583,4
DNP	10,4	6,9	5,5	-
DUCSTP	1 499,5	1 180,3	967,8	779,8
Variation d'une année sur l'autre	-1,8%	-5,3%	-12,4%	-13,7%
Total Dotations (en K€)	45 908,6	43 493,8	38 115,6	37 525,9

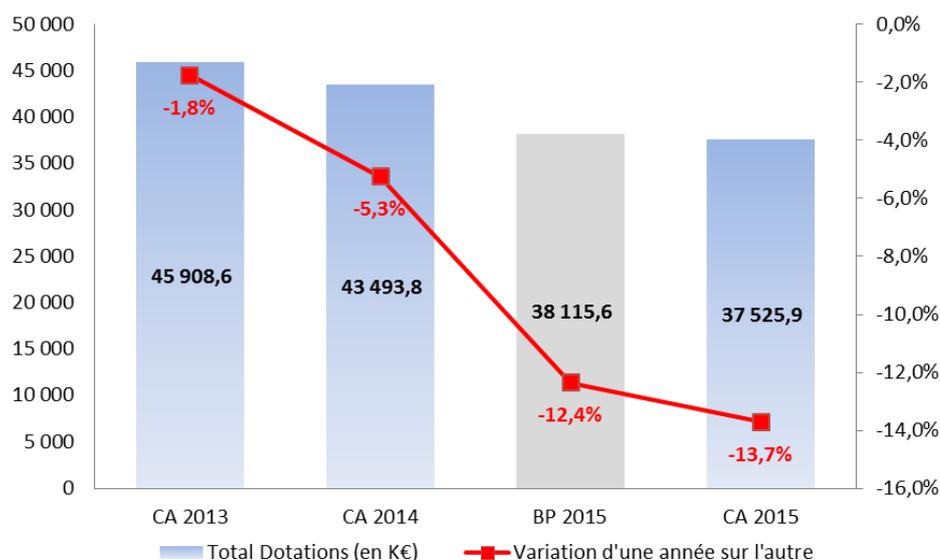
Le Gouvernement a mis en place une contribution au redressement des comptes publics qui s'applique aux concours de l'État aux collectivités locales. Cette contribution au redressement des comptes publics se traduit concrètement par une baisse de l'enveloppe normée allouée à l'ensemble des collectivités locales de - 1,5 Mds d'euros en 2014, - 3.67 Mds en 2015, - 3.67 Mds pour 2016 et autant pour 2017. Au vu des annonces faites par le Président de la République en clôture du dernier congrès des Maires, la baisse prévue pour 2017 devrait faire l'objet d'un étalement en 2018.

Pour la ville de Grenoble cela s'est traduit en 2015 par une nouvelle baisse de sa dotation forfaitaire de 5,6 M€ en 2015. Si l'on ajoute à cela la disparition symbolique et annoncée de la dotation nationale de péréquation, ainsi que la forte baisse de la dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle, l'ensemble des dotations de l'État diminue de -5,97 M€, soit -13,7%. Les dotations de l'État sont par ailleurs inférieures aux prévisions du budget primitif.

Ramené à l'ensemble des recettes de gestion courante de la Ville, cette baisse représente une perte annuelle de -2,14% de ressources.

Depuis 2013, les dotations de l'État ont diminué de 8,4 M€, soit une variation de - 18,24% de son montant initial.

Évolution des dotations de l'État



1.1.4 Dotations Métropole

Dans le prolongement du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) approuvé par le conseil municipal du 11 décembre 2015, l'attribution de compensation versée par la Métropole à la ville de Grenoble a été réduite de – 14,76 M€ passant ainsi de 44,77 M€ à 30,01 M€.

De façon pérenne, le rapport de la CLECT entérine une baisse de l'attribution de 12,91 M€ à partir de 2015, date de la création de la Métropole. En 2015, de façon exceptionnelle, la baisse de l'attribution de compensation (AC) a donc été plus importante de 1,85 M€. En effet, le conseil métropolitain a modifié l'AC des variables suivantes :

- diminution supplémentaire de l'AC pour refacturation de la masse salariale liée aux services communs, soit – 1,987 M€,
- abondement de l'AC pour compenser les dépenses d'investissement assumées par la Ville en 2015 pour le compte de la Métropole dans le cadre de la démolition / désamiantage de l'immeuble Allibert, soit + 0,13 M€.

Le montant de l'attribution de compensation strictement lié aux transferts de charge est de 31,86 M€, soit une baisse de 28,8% de cette dernière (44,77 M€ initialement).

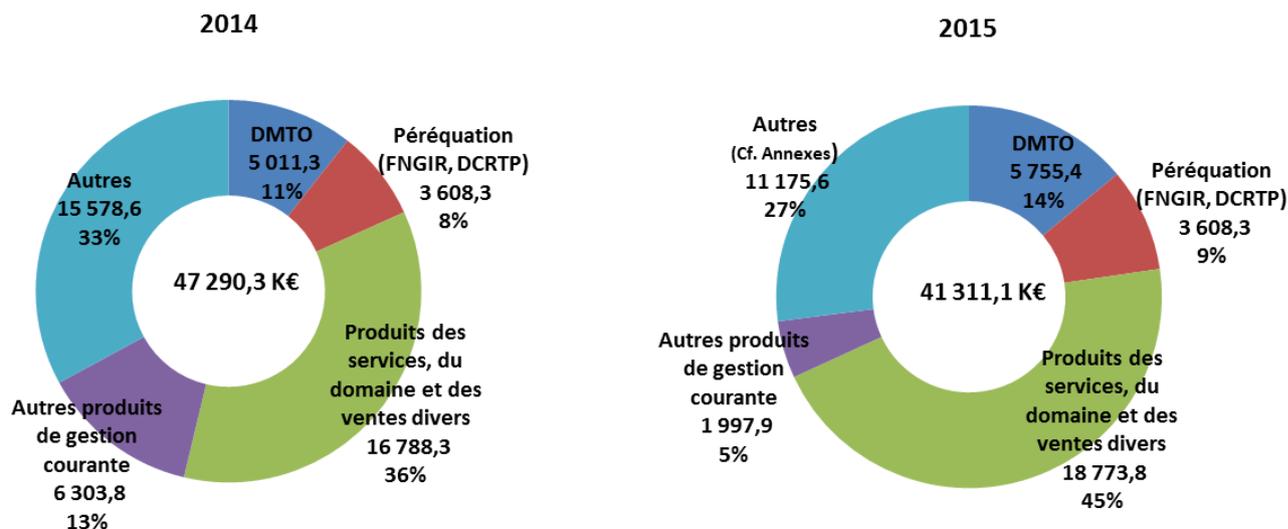
Outre l'attribution de compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) reste constante par rapport aux exercices précédents. Les critères de répartition de cette dernière sont figés depuis plusieurs années. Elle s'élève à 7,2 M€ en 2015.

Au-delà de ces deux dotations, de nombreux flux ont existé en 2015 entre la Ville et la Métropole. Comme il avait été prévu, pour des raisons juridiques ou organisationnelles, la ville de Grenoble a pu porter par elle-même un certain nombre de dépenses liées à des compétences transférées à la Métropole. Ces dépenses ont fait l'objet des refacturations pour un total de 6,21 M€, les principaux postes étant :

- Compétence voirie = 228,49 K€
- Enseignement supérieur (ESAD) = 632,00 K€
- Stationnement / déplacements = 57,96 K€
- Développement économique = 1 728,04 K€
- Développement économique insertion = 816,61 K€
- Dépenses transverses (fluides, véhicules, masse salariale) = 2 677,13 K€
- Divers = 65,86 K€

Pour des raisons techniques liées à la clôture des comptes, certaines de ces recettes n'ont pu faire l'objet de facturation ou de rattachement sur l'exercice 2015. Le service Espaces Verts ayant été conservé dans sa globalité au sein des services de la ville et travaillant pour partie pour le compte de la Métropole moyennant refacturation, la ville aurait dû appeler auprès de la Métropole une compensation équivalente, ce qui n'a pas été fait en 2015. Elle sera appelée sur l'exercice 2016. Le montant de la dépense à refacturer à la Métropole est en cours d'évaluation, et pourrait représenter un volume de près de 500 K€.

1.1.5 Autres recettes de gestion courante



Comme indiqué dans la note méthodologique, contrairement aux années précédentes, les autres recettes de gestion courante sont présentées à l'exclusion des recettes exceptionnelles, hors produits financiers autres que ceux intégrés dans le calcul de la charge nette d'intérêt, et hors recettes provenant des éventuelles reprises de provision. Elles sont donc constituées de quatre grands blocs :

1.1.5.1 Péréquation

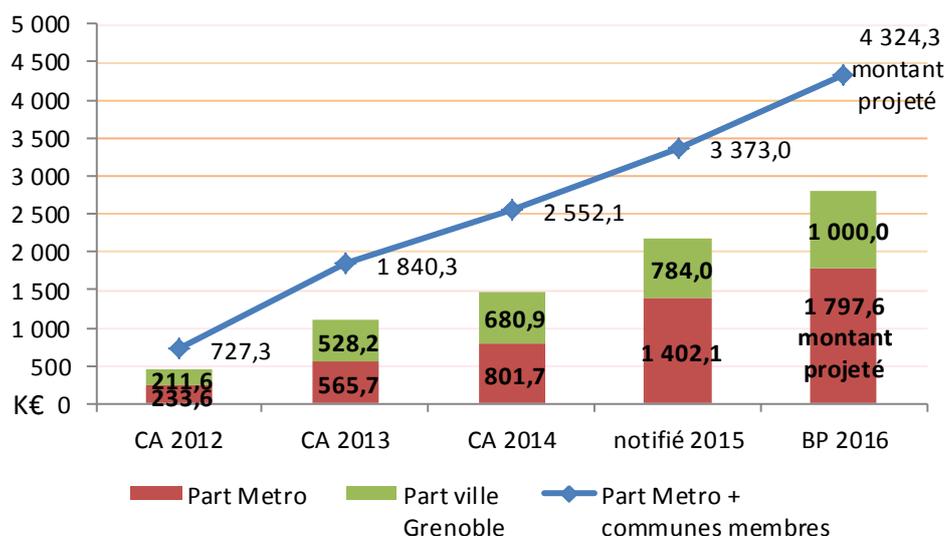
En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
DCRTP	1 243,5	1 243,5	1 243,5	1 243,5
FNGIR	2 364,8	2 364,8	2 364,8	2 364,8
FPIC (prélèvement)	- 528,2	- 680,9	- 931,7	- 784,0
TOTAL	3 080,08	2 927,42	2 676,58	2 824,31

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le FPIC, le solde est ainsi porté à 2 824,31 K€ (3 608,3 K€ sans le FPIC).

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont figés depuis 2011. La DCRTP, ainsi que le FNGIR constituent des recettes de fonctionnement. Le prélèvement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) constitue quant à lui une dépense de fonctionnement. Le FPIC constituant un élément de la péréquation mis en place par l'État suite à la réforme de la taxe professionnelle, il a été fait le choix de l'intégrer à cette présentation du dispositif péréquateur pour la Ville.

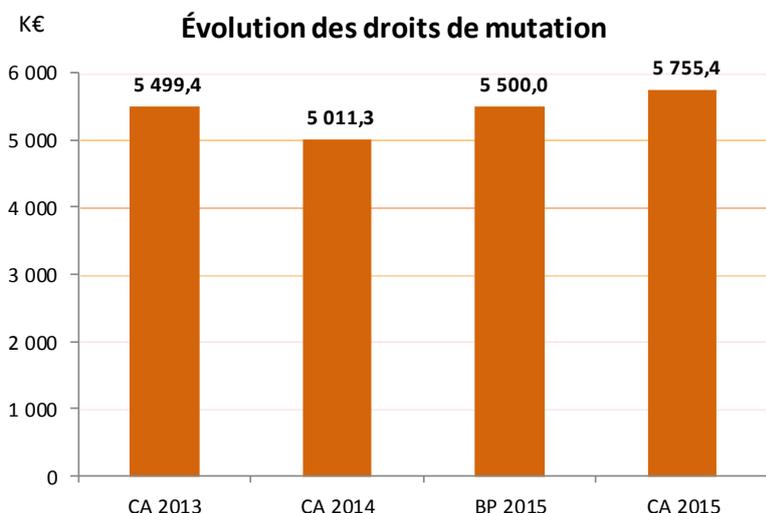
Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro et par conséquent la ville de Grenoble sont contributeurs au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. La montée en charge de ce dispositif se poursuivra en 2016, tant au niveau national que local, pour atteindre au niveau national 2% des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Le dispositif est monté en charge à partir de 2012 date de sa mise en place de la manière suivante :



1.1.5.2 DMT0 (droits de mutation à titre onéreux)

Après avoir constaté une baisse de -9% entre 2013 et 2014, le produit issu des droits de mutation à titre onéreux a augmenté de près de 15% entre 2013 et 2014. Rappelons ici que sa valeur moyenne pour la période 2006-2015 se situe à 5,67 M€ (Point le plus haut = 2007 pour 6,67 M€, point le plus bas 2009 pour 4,18 M€). Le produit des droits de mutations à titre onéreux est, par nature, lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (baisse du prix des biens et/ou du nombre de transactions). De fait, le produit 2015 se situe dans la moyenne des dix dernières années après un net rebond.



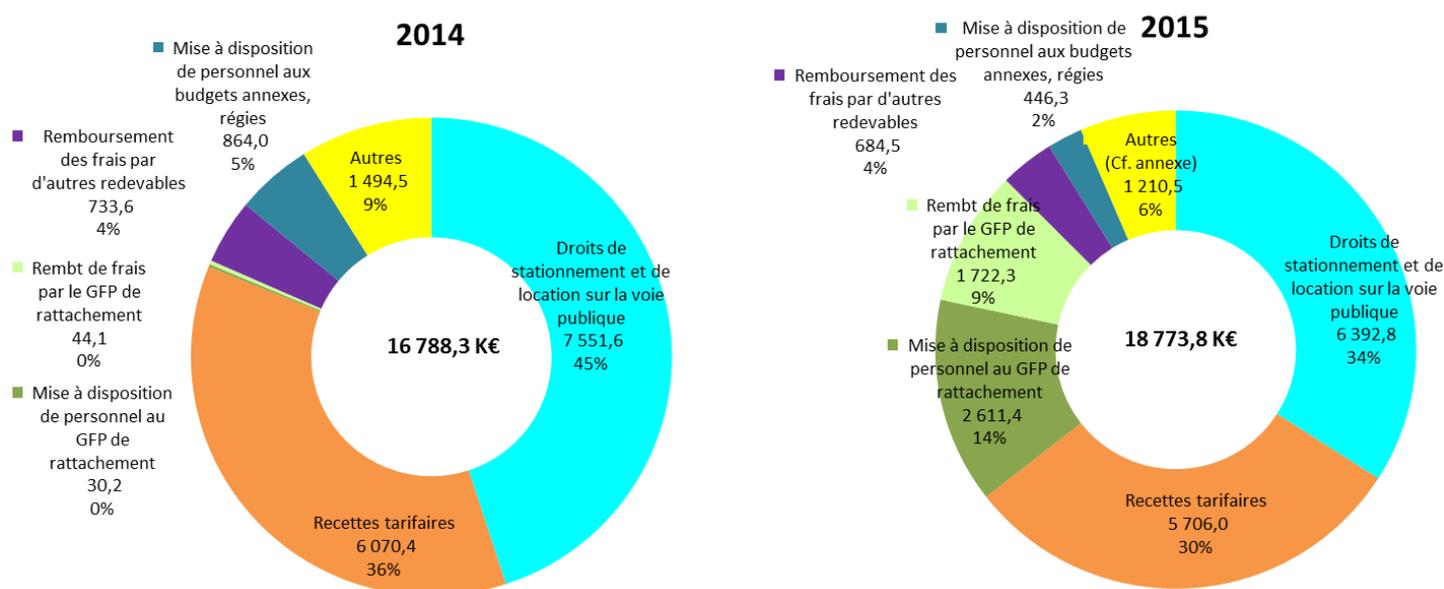
A titre d'indication, ce contexte de variation à la hausse semble être à contre-courant de la variation des prix de ventes immobilières constatées entre 2014 et 2015. Cette hausse pourrait donc être le fait d'un nombre de transactions plus important que l'année précédente.

Variation des prix de ventes immobilières entre 2014 et 2015	Logements anciens		Appartements anciens		Maisons anciennes	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
France métropolitaine	-0,60%	-2,80%	-0,80%	-3,10%	-0,50%	-2,60%
Ile-de-France	0,60%	-2,60%	-0,80%	-3,00%	-0,30%	-1,90%
Province	-0,70%	-2,90%	-0,80%	-3,20%	-0,60%	-2,70%

Variation sur 3 mois : évolution entre les 1er et 2eme trimestres 2015.

Variation sur 1 an : évolution entre le 2eme trimestre 2014 et le 2eme trimestre 2015. Indices Notaires -Insee

1.1.5.3 Produits services, domaine et ventes diverses



Les produits des services, domaine et ventes directes sont en hausse de 1,99 M€. Cette augmentation est principalement liée aux refacturations émises à l'encontre de la Métropole. Ces variations viennent masquées des évolutions faciales à la baisse des droits de stationnement et des recettes tarifaires. Ces deux derniers postes n'ayant pu faire l'objet d'un certain nombre de rattachement, leur évolution en ressort faussée.

1.1.5.3.1 Droits de stationnement et de location voie publique (6,3 M€)

Les recettes de « stationnement et location voie publique » (compte 70321) diminuent de 1,158 M€ entre 2014 et 2015.

Cette baisse est liée notamment à :

- une absence de rattachement de produit pour une valeur de 360 K€ environ. En effet, conformément à la délibération du 22 juin 2015, dans le délai nécessaire pour organiser la répartition des redevances d'occupation du domaine public, la Métropole a perçu pour le compte de la ville de Grenoble des recettes qui auraient dû être reversées à la Ville, ou

rattachées à défaut d'émission des écritures comptables. Aucune de ces opérations n'ayant été réalisée sur l'exercice 2015, la somme sera donc affectée à l'exercice 2016.

- des problématiques techniques ont empêché d'intégrer en comptabilité des produits liés aux horodateurs pour un total de 1 117 K€. Ces versements sont imputés dans la comptabilité du comptable public au compte d'attente 4711, compte destiné à intégrer les versements ou les débits effectués par les régisseurs. Au 31 décembre 2014, le solde de ce compte était de 397 K€, alors qu'au 31 décembre 2015, ce solde est de 1 342 K€.

Dès lors, si le principe d'annualité avait pu être appliqué, le montant de ces recettes aurait été de 7,87 M€, soit une hausse de 4,2% par rapport au CA 2014 (7,55 M€).

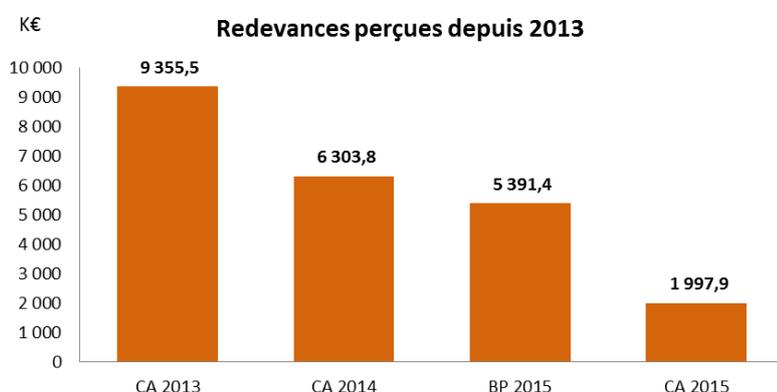
1.1.5.3.2 Recettes tarifaires (5,7 M€)

	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Recettes tarifaires (K€)	6 070,4	7 013,1	5 706,0
Redevances et droits des services à caractère culturel	1 616,3	2 339,2	1 856,6
Redevances et droits des services à caractère sportif	776,8	811,0	776,8
Redevances et droits des services à caractère loisirs	2,5	5,3	6,4
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	3 566,9	3 745,3	2 924,5
Autres prestations de services	107,8	112,3	141,7

Les recettes tarifaires diminuent de 6% entre 2014 et 2015. Cette baisse est essentiellement liée à une diminution de 642 K€ des redevances à caractère périscolaire et d'enseignement. Il convient de relever ici que ces redevances avaient fait respectivement l'objet de rattachements de produits à l'exercice en 2013 et 2014 pour 610 K€ et 671 K€. En 2015, pour des problématiques de paramétrages informatiques liés à des modifications du TIP SEPA, aucun rattachement n'a pu être réalisé. Le montant réel de l'opération qui aurait dû être rattaché à l'exercice s'élève à 740 K€.

Par conséquent, si cette opération avait été réalisée, les redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement se seraient élevées à 3 665 K€, soit en légère hausse par rapport à 2014.

1.1.5.3.3 Autres produits de gestion courante



Ces recettes comprennent les revenus des immeubles, des régies dotées de la personnalité morale, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits divers de gestion courante. Elles correspondent aux réalisations constatées au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La baisse des redevances s'explique par le transfert des redevances GEG et CCIAG, soit près de 3,5 M€ à la Métropole (Redevance GEG = 3 M€, CCIAG = 0,5 M€). Ces recettes sont intégrées définitivement dans le calcul de l'attribution de compensation versée par la Métropole.

1.2 Recettes exceptionnelles (hors cessions) et produits financiers (hors produits dettes)

Hors produits de cession, les recettes exceptionnelles diminuent de 12,89%, principalement sur les natures comptables 7718 et 7788. L'ensemble se situant à 2,09 M€, contre 2,39 M€ en 2014 et 6,08 M€ en 2013. Outre la perception d'une indemnité d'assurance liée au sinistre de l'école des Buttes (2,04 M€), l'année 2013 intégrait par ailleurs un remboursement du crédit-bail Schumann par le budget annexe du stationnement au profit du budget principal (1,8 M€). La variation 2014-2015 est le fruit de multiples opérations non détaillées dans le présent document.

	CA 2013	CA 2014	évolution 2013-2014	CA 2015	évolution 2014-2015
Recettes exceptionnelles hors cessions	6 082,1	2 394,6	-60,6%	2 085,9	-12,9%
Dédits et pénalités reçus	0,0	10,4	NR	20,2	94,3%
Libéralités reçues	0,1	121,0	NR	50,0	-58,7%
Recouvrement créances admises en non valeur	12,0	20,0	66,6%	82,6	NR
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 845,2	1 431,2	-22,4%	1 339,0	-6,4%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	22,8	5,2	-77,0%	20,7	NR
Subventions exceptionnelles		0,5			
Produits exceptionnels divers	4 202,0	806,2	-80,8%	573,4	-28,9%
Cessions	6,6	2,1	-67,7%	2,5	18,7%

Les produits financiers autres que ceux liés à la dette restent stables d'une année sur l'autre (23,5 K€ en 2015).

Il convient enfin de souligner la reprise de provisions semi-budgétaires au compte administratif 2015 pour un total de 2 967 K€. Ces reprises sur provisions sont liées à :

- la clôture de la REG pour 1 562 K€. Elles sont venues compenser des dépenses assurées par la Ville, ainsi qu'une partie des soldes transférés à la Métropole,
- la clôture d'un dossier de contentieux lié à la redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'assainissement qui existait entre la Ville et la Métropole. Cette reprise de provision pour une valeur de 1 406 K€ a permis de financer l'annulation des titres constatés sur exercice antérieur.

1.2.1 Retraitements liés à la clôture de la REG

En recettes exceptionnelles, 2 529 K€ ont été encaissés au titre de la clôture de la REG. Ils correspondent à :

- 1 562 K€ de reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant,
- 968 K€ de produits exceptionnels sur opérations de gestion (cautions des usagers sur les compteurs pour 737 K€).

Afin de neutraliser l'ensemble des impacts liés à la clôture de la REP, de la REG et du transfert des soldes de l'eau à la Métropole, ces recettes sont retraitées dans l'analyse des soldes d'épargne.

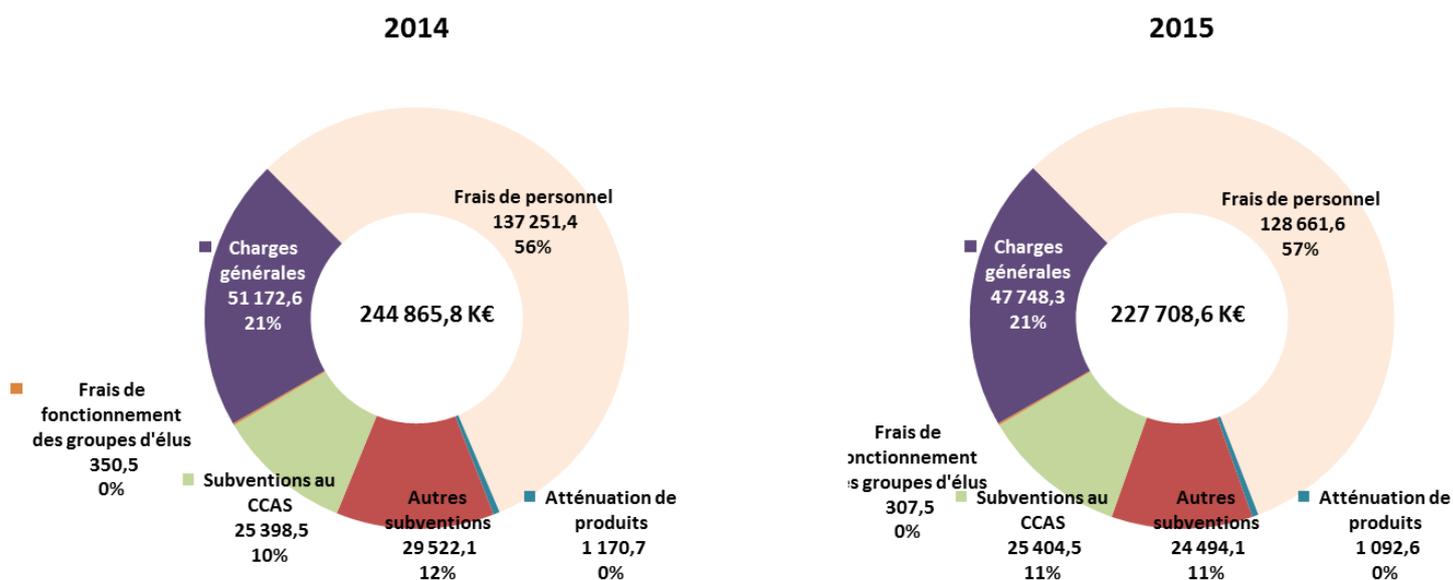
1.2.2 Produits de cessions

Les produits de cessions réalisés au CA 2015 s'élèvent à 2 535,3 K€ (7 990,4 K€ en 2014 dont 5 834,9 K€ de produits de cessions liés à la clôture de la REG et au rachat de ces biens par la SPL Eau de Grenoble).

Bien que comptabilisés au chapitre 77 « produits exceptionnels » des recettes de la section de fonctionnement, ils ne sont pas intégrés dans cette présentation dans les recettes exceptionnelles détaillées ci-dessus. En effet, imputés au chapitre 024 des recettes de la section d'investissement lors du vote des budgets primitifs, ils sont considérés comme venant financer les dépenses d'investissement puisque affectés à la section d'investissement par mouvement d'ordre. Par conséquent, ils ne sont pas intégrés au calcul de l'épargne nette.

1.3 Dépenses de gestion courante

En comparaison de l'exercice 2014, avant déduction des dépenses de fonctionnement basculées en travaux d'investissement en régie (TIR), les dépenses de gestion courante de l'année 2015 sont en baisse de près de -7,01%, variation plus faible que la baisse des recettes de gestion constatée (-8,23%). Soit une baisse de 17,16 M€ entre 2014 et 2015.



Pour permettre la comparaison avec l'année 2014, les dépenses de gestion courantes ont été retraitées des dépenses liées à la REG (Réduction des charges à caractère général de 265,90 K€). Ces mêmes données ne sont pas calculées déduction faite des TIR.

Pour mémoire, lors de la construction du budget primitif 2016, l'impact des transferts à la Métropole a été identifié à hauteur de 19 M€ environ. Compte tenu de la convention de gestion transitoire existant entre la ville de Grenoble et la Métropole pour l'année 2015, le budget de la Ville a porté, et refacturé à la Métropole, pour 6,21 M€ de dépenses de fonctionnement réalisées pour le compte de cette dernière.

Après transferts, la structure des dépenses de gestion varie peu.

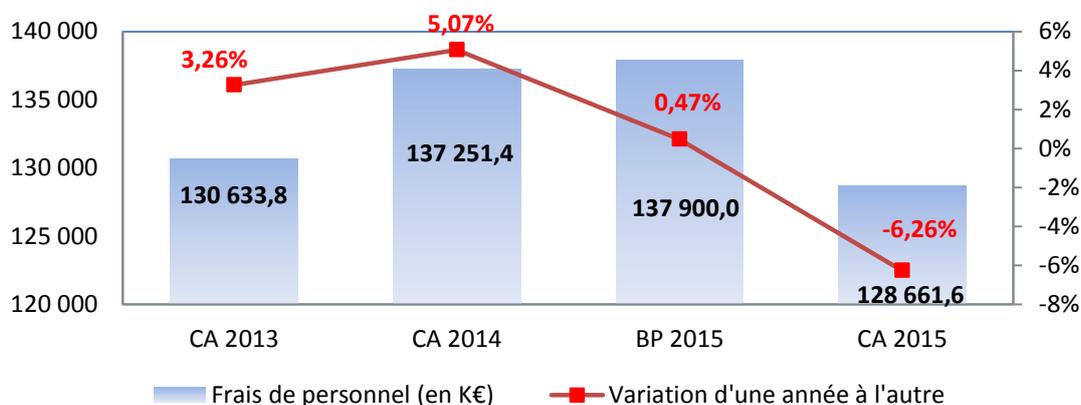
Dès lors, après neutralisation de ces flux, la baisse réelle des dépenses de gestion sur le seul périmètre Ville peut être estimée à -4,37 M€ (= -17,16 + 19 - 6,21).

Cette baisse des dépenses de gestion est en partie faussée sur deux points :

- Le portage de la masse salariale des services communs confiés à la Métropole via l'attribution de compensation, à savoir une baisse des recettes de gestion courante alors qu'il s'agit bien d'une dépense (1,98 M€) ;
- Le non rattachement du contingent à verser à l'Association Départementale Isère Drac Romanche (0,318 M€).

En réintégrant ces données, et après neutralisation des transferts, l'évolution constatée des dépenses de gestion courante entre 2014 et 2015 aurait été de -2,07 M€ (= -4,37 + 1,98 + 0,32).

1.3.1 Dépenses de personnel



Le budget des ressources humaines a été stabilisé en 2015, en rupture avec la forte augmentation des années précédentes. La baisse de -6,1% des dépenses de personnel est le fait d'une part des transferts à la Métropole (-8,01 M€), et est lié d'autre part à une maîtrise de la masse salariale propre à la ville de Grenoble (-0,55 M€).

En milliers d'euros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	Réalisé 2015	CA 2015 / CA 2014
Crédits pour personnel permanent	112 926	114 495	115 804	118 968	119 530	111 243	-6,5%
Dispositifs d'emplois + apprentis	427	417	834	1470	1 477	1 240	-15,6%
Crédits de service							
<i>Renforts et Remplaçants</i>	4 894	5 686	8 202	11 121	11 173	10 338	-7,0%
<i>Activités Permanentes</i>	2 872	3 337	3 011	2 477	2 489	2 451	-1,0%
Sous total	7 766	9 022	11 213	13 598	13 662	12 789	-5,9%
<i>Emplois Financés</i>	498	506	548	1 000	1 005	580	-42,0%
Total Crédits de service¹	8 264	9 528	11 761	14 598	14 667	13 369	-8,42%
Autres dépenses de personnel	1933	2072	2236	2215	2 226	2 809	26,8%
Total chapitre 012 Budget Général	123 549	126 514	130 634	137 251	137 900	128 662	-6,26%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2 052	2 047	2 096	2 186	2 188	2 204	0,8%
Budget Annexe Self Clémenceau	455	514	466	508	529	525	3,4%
Budget Annexe Stationnement	1596						
Total chapitre 012 consolidé	127 652	129 075	133 196	139 945	140 617	131 391	-6,1%

A périmètre constant et tout budget confondu, c'est-à-dire en neutralisant le montant des transferts opérés vers Grenoble Alpes Métropole, les charges de personnel se seraient élevées à 139,40 M€ en 2015 contre 139,95 M€ en 2014, soit une baisse réelle de - 0,39%. Pour le seul budget principal, cela représente une baisse de -0,42%.

Cette maîtrise de la masse salariale s'explique par une baisse des renforts et des remplacements (-785 K€), la rationalisation de l'organigramme et le resserrement du nombre de directions, la réorganisation de certaines d'entre elles.

L'année 2015 a par ailleurs été marquée par des transferts d'agents vers Grenoble Alpes Métropole à hauteur de 8,007 M€.

Le budget 2015 comprend enfin plusieurs dépenses exceptionnelles :

- Les indemnités liées à la dissolution du GIE AGIR (513 K€),
- l'arrivée de cadres du CCAS à la Ville, compte tenu de la création du service commun de la direction de l'action territoriale, en fin d'année 2015 (131 K€),
- le versement d'indemnités de départ volontaires pour plus de 200 K€ pour des agents ayant fait le choix de quitter la collectivité en 2015 pour poursuivre un projet personnel.

Enfin, 2015 a été marqué par la mise en place d'une aide au profit des agents pour financer leur complémentaire santé, pour un montant pouvant aller jusqu'à 144€ par an par agent. Près de 1200 agents en bénéficient à fin 2015.

L'analyse de l'évolution des équivalents temps plein (ETP) fait ressortir une baisse de 305,5 ETP d'agents permanents entre 2014 et 2015 qui est essentiellement due aux transferts de compétences et à la création de services communs de la Ville de Grenoble à la Métropole. Il y a ainsi eu 301 transferts d'agents sur emploi permanent de la Ville à la Grenoble Alpes Métropole (281 agents sur postes au 31 décembre 2015, 19 postes créés pour les agents du service Accompagnement vers l'emploi et transfert d'un poste vacant).

Par ailleurs, 16 agents du CCAS ont rejoint la Ville dans le cadre de la création du service commun de la direction de l'action territoriale.

Le nombre d'agents gérés par la Ville, quelle que soit leur quotité de travail, est globalement passé de 4238 à 3913 de fin 2014 à fin 2015 (NB : le nombre d'agents ne représente pas le nombre de postes). Pour ce qui est des équivalents temps plein, l'évolution est la suivante :

Evolution des ETP :

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	TOTAL
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011¹	2 866,3	102,8	2 969,1
2012²	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015³	2 517,4	60,5	2 577,9

¹ La diminution constatée entre 2010 et 2011 est liée au transfert des agents de l'ESAD vers l'EPCC. De plus, un changement de méthode comptable impacte les effectifs.

² En 2012, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. En 2012, les dépenses de personnel du budget annexe stationnement ont été réintégrées au budget principal.

³ En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. Durant le cours de cette année, 281 agents AEP présents au 31/12/2014 ont été transférés à la Métro. Pour un total de 301 agents transférés courant 2015.

1.3.2 Soutien à la vie associative et au CCAS

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Subventions totales	54 306,1	54 920,6	52 483,4	49 898,6
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	20 835,3	20 838,0	18 410,0	17 875,4
Autres transferts	8 773,0	8 684,2	8 676,8	6 618,7
CCAS	24 697,8	25 398,5	25 396,6	25 404,5

1.3.2.1 Subventions aux associations et structures de droit privé et public

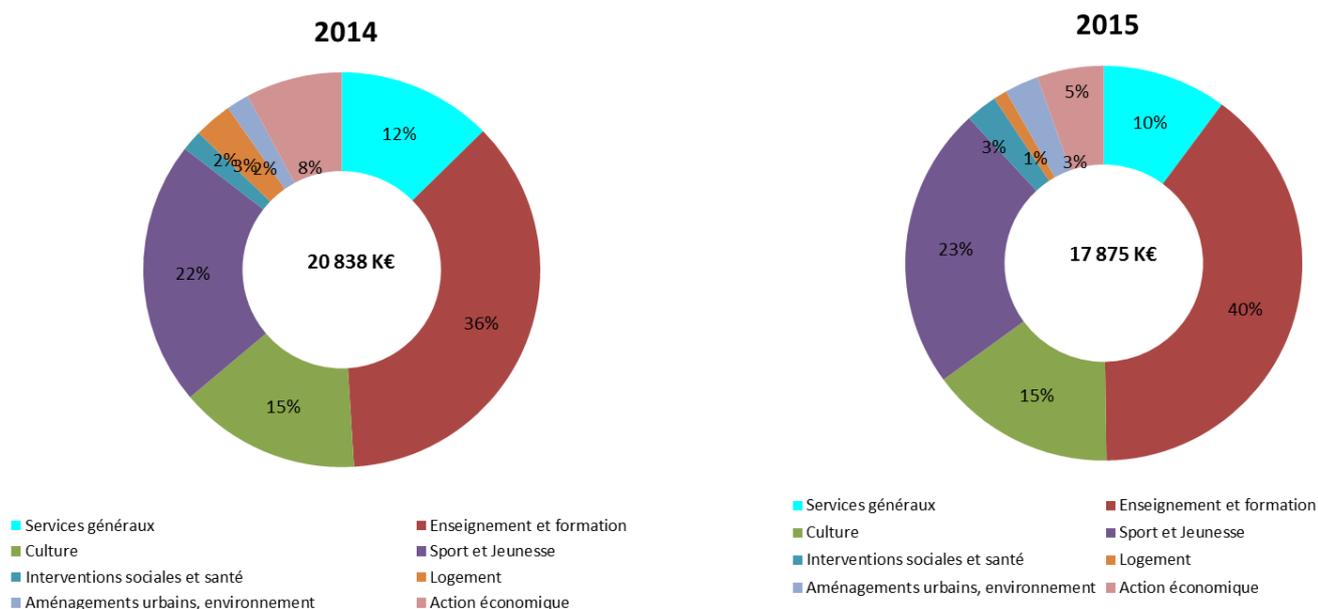
Les subventions versées aux associations, autres structures de droit privé et structures publiques diminuent entre 2014 et 2015 de 5 M€.

Il convient de relever ici qu'au vu des sommes identifiées lors de la construction du BP 2016 comme étant transférées à la Métropole, cette baisse devrait être liée à 3,42 M€ à des transferts de compétence (ESAD, SYMAA, OT, développement économique...). De fait, puisque la Ville a porté en 2015 une partie de la subvention à l'ESAD (0,632 M€ refacturés par ailleurs à la Métropole), la baisse réelle liée aux transferts de compétences est de 2,787 M€ (= 3,419-0,632 M€).

Par conséquent, 2,2 M€ de baisse sont donc liés à des impacts purement Ville.

Il convient ici d'ajouter à cette évolution le non rattachement du contingent 2015 à verser à l'ADIDR (0,32 M€). Dès lors, à périmètre constant, l'évolution réelle de ce poste de dépense s'élève à -2,53 M€ (= -5+2,787-0,32).

Répartition des subventions aux associations et organismes de droit public par fonction de politique publique (Compte 6574)



1.3.2.2 Stabilité des subventions au CCAS

En 2015 la subvention versée au CCAS a été maintenue au niveau du montant 2014, soit à 25,4 M€.

Il convient de relever ici que la refacturation des charges de personnel liées à la mise en place au 1^{er} novembre du service commun de la direction de l'action territoriale entre la Ville et le CCAS n'est pas imputée sur la subvention d'équilibre.

Cette comptabilisation permet de retracer l'ensemble des flux financiers spécifiques.

1.3.3 Charges à caractère général

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

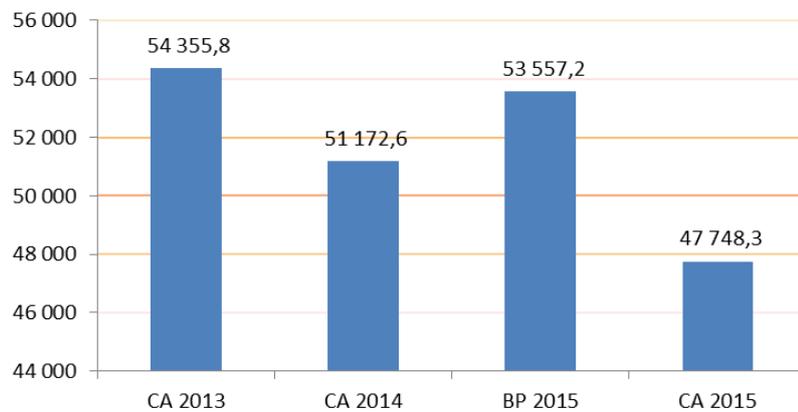
1.3.3

1.3.3

1.3.3

1.3.3

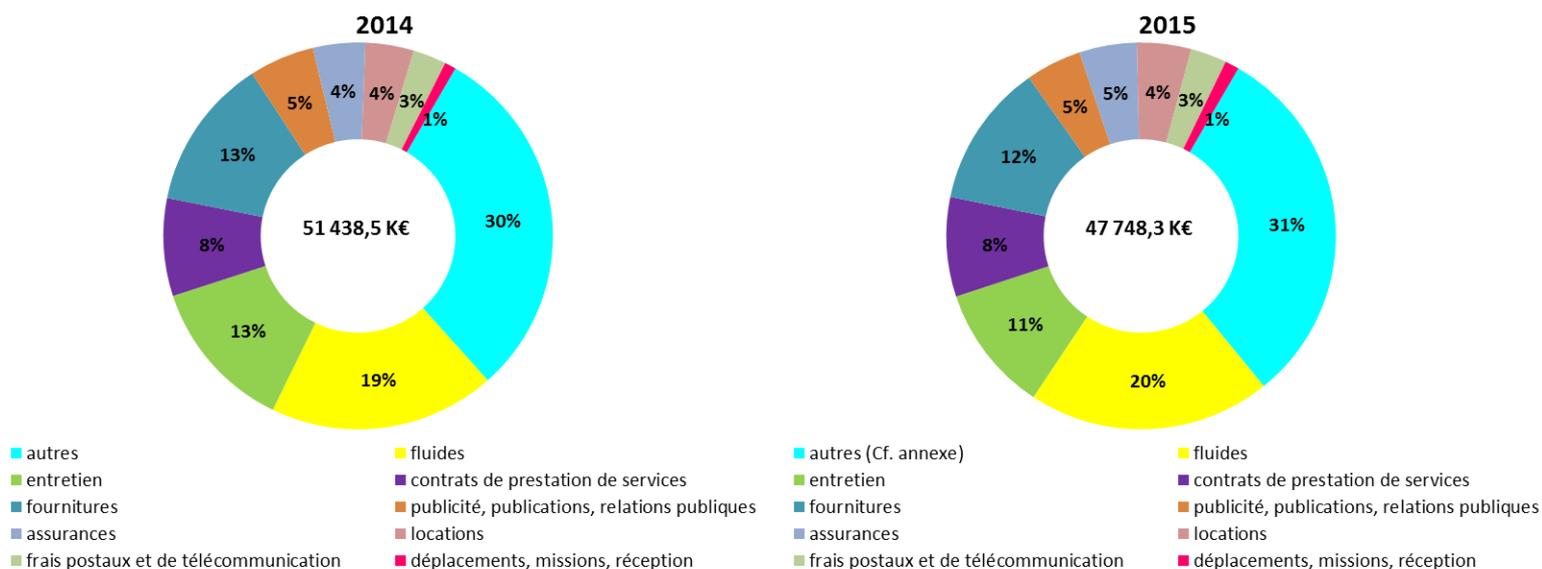
Charges à caractère général (K€)
(CA 2014 retraité de la REG)



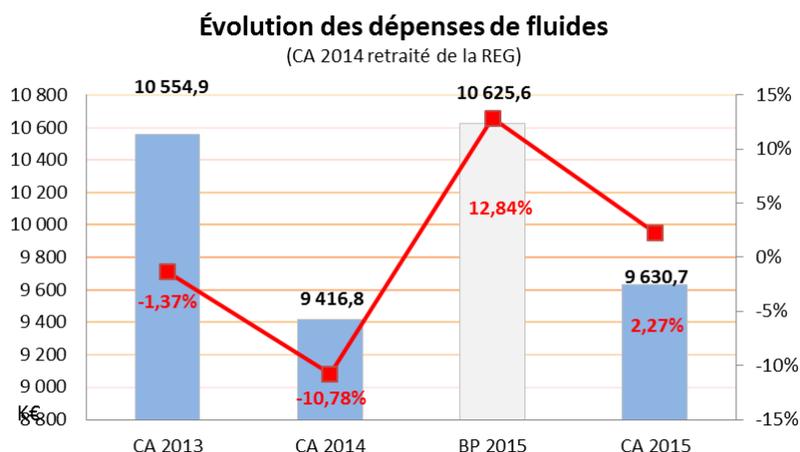
Après retraitement des écritures REG en 2014, la baisse des charges à caractère général entre 2014 et 2015 a été de 3,42 M€, soit une baisse de -6,69% entre les deux comptes administratifs.

Ceci étant, une partie de ces dépenses n'a pas été transférée en 2015. Comme indiqué ci-avant elles ont donc été refacturées à la Métropole à hauteur de 2,68 M€. Dès lors, si la Métropole avait porté l'ensemble de ces dépenses en 2015, la baisse des charges à caractère général aurait été de -6,1 M€.

1.3.3.1 Focus sur la ventilation par poste des charges à caractère général



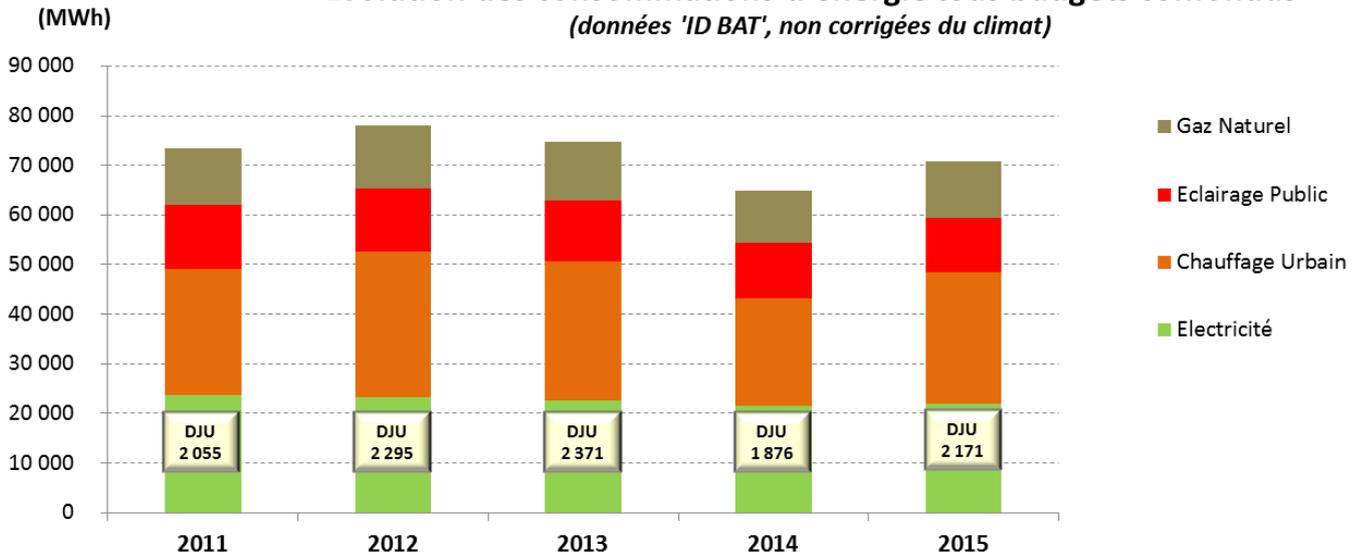
1.3.3.2 Dépenses fluides



Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau) représente 20% des charges à caractère général. Compte tenu des modes de refacturation et des rattachements qui doivent être réalisés chaque année sans grande visibilité sur le montant lié au dernier trimestre à rattacher à l'exercice comptable, il convient de ne pas tirer de conclusion hâtive des évolutions constatées.

En effet, il est nécessaire de coupler cette analyse avec celle des consommations énergétiques réelles constatées sur la période. La baisse apparente de ce poste de dépense est de -0,47%. Sachant que la Ville a refacturé à la Métropole 197 K€ de fluides, si les transferts à la Métropole avaient été pleinement réalisés, la baisse aurait été de 242 K€, soit -2,51%.

Evolution des consommations d'énergie tous budgets confondus (données 'ID BAT', non corrigées du climat)

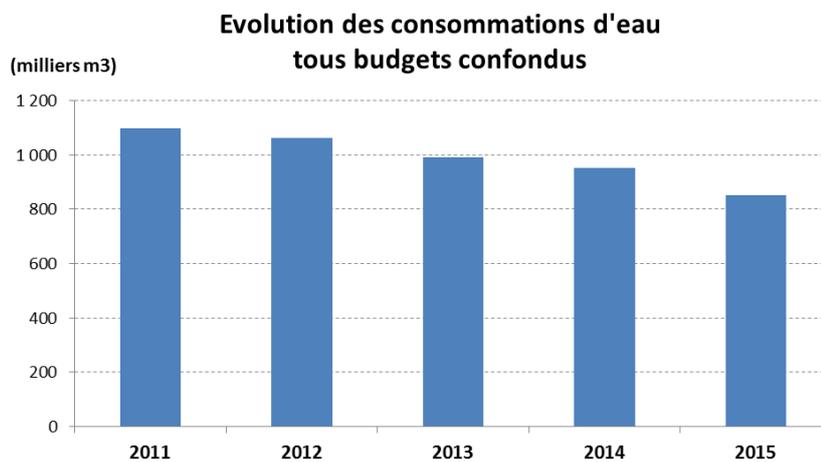


DJU : degré jour unifié (somme des différences entre la température de référence et les températures maximales ou minimales)

La variation pour le chauffage est de 18% en raison d'une plus forte rigueur climatique (+16% dus à un hiver long et à un été chaud) et de l'intégration du Palais des Sports (+4%) dans le périmètre communal.

L'électricité (tous usages confondus) est globalement stable.

L'eau est en nette baisse (effet de la négociation des consommations d'eau sur voirie avec la SPL).



1.3.4 Autres dépenses

Les autres dépenses sont composées des postes suivants pour 1 400 K€ contre 1 806 K€ au BP 2015.

- Atténuations de produits : 1 093 K€ (FPIC pour -784 K€)
- Frais de fonctionnement des groupes élus : 308 K€

L'écart par rapport aux prévisions budgétaires est lié aux transferts métropolitains. Auparavant, ces atténuations de produits intégraient le reversement de la taxe de séjour au profit de l'office de tourisme. Cette compétence ayant été transférée à la Métropole, la dépense n'apparaît plus dans les comptes de la Ville, soit un écart de 241 K€. L'écart restant avait été anticipé dans des décisions modificatives au BP 2015.

1.4 Dépenses exceptionnelles

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	évolution 2013-2015
Dépenses exceptionnelles	9 066,3	8 519,7	19 250,0	112,3%
Charges exceptionnelles	9 066,3	8 519,7	19 250,0	112,3%
Dotation provisions semi budgétaires	0,0	0,0	0,0	NR

Il était particulièrement important d'adopter une présentation des différentes évolutions, notamment en termes d'épargne, qui permettait de distinguer spécifiquement les variations liées aux dépenses exceptionnelles du fait de leur variabilité.

En effet, celles-ci augmentent de 10,74 M€ par rapport à l'année 2014. Cette variation provient exclusivement des charges exceptionnelles (chap. 77). Elles sont principalement liées à :

- la prise en charge, sur le budget principal de la Ville, des dépenses liées à la compétence eau antérieures au 1^{er} janvier 2015 (506 K€),
- des régularisations de cession de la ville vers la SPL Eau de Grenoble (464 K€),
- au provisionnement des restes à recouvrer (3 672 K€),
- au transfert des soldes de clôture restant vers la Métropole (8 535 K€).

1.4.1 Opérations à retraiter, transfert de la compétence eau potable à la Métropole

L'ensemble de ces opérations liées à l'eau représente des dépenses réelles de fonctionnement pour un total de 13,18 M€. Dès lors, sans ces opérations liées aux transferts à la Métropole, les charges exceptionnelles auraient diminué de 2,44 M€.

La prise en charge de dépenses liées à l'eau (régularisations de cession, provisionnement des restes à recouvrer et dépenses diverses dont l'origine juridique est antérieure à la création de la Métropole) est financée par :

- 2,5 M€ de recettes exceptionnelles liées à l'eau (dont 1,5 M€ de reprise de provision),
- 2,14 M€ de ponction sur les excédents de fonctionnement liés à l'eau et affectés à l'occasion de l'intégration du compte administratif 2014 sur l'exercice 2015.

Une fois financées ces dépenses, il a été possible de déterminer le montant des soldes d'exploitation à transférer à la Métropole (8,54 M€).

Dès lors, le transfert des soldes a été financé intégralement par le résultat d'affectation disponible après paiement et provisionnement des dépenses antérieures au 1^{er} janvier 2015.

Par conséquent, le financement d'une grande partie de ces charges exceptionnelles ne se réalise pas dans la comptabilité de l'ordonnateur. N'existant aucun mouvement comptable réel ou d'ordre, pour refléter la situation financière réelle de la collectivité, il est obligatoire de retraiter ces dépenses financées par affectation de résultat comme des recettes exceptionnelles, en les retirant des calculs d'épargne. La même opération avait été réalisée pour l'analyse du CA 2014 pour des dépenses liées à la REG.

1.4.2 Autres charges exceptionnelles

Une fois retraitées les dépenses liées à l'eau, les charges exceptionnelles du chapitre 67 se situent à hauteur de 6,07 M€.

Elles intègrent notamment :

- 2,95 M€ de subventions aux budgets annexes. Il convient ici de noter que la subvention au Budget Annexe pour le stationnement n'a pas été versée. En effet, compte tenu du transfert de la compétence à la Métropole et de la baisse de l'attribution de compensation intégrant les montants de subvention du budget principal au BA Stationnement, réaliser cette subvention aurait amené à doubler la dépense. Pour mémoire, pour ce budget annexe, l'année 2015 a été une année d'exécution budgétaire destinée uniquement aux opérations de clôture du budget en vue des transferts patrimoniaux à réaliser au 31 décembre 2015,
- 1,52 M€ d'admissions en non-valeur de plusieurs titres de recettes émis sur exercices antérieurs dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'assainissement. Ces admissions en non-valeur ont fait suite à un jugement du tribunal administratif. Elles ont été financées, comme indiqué dans la partie produits exceptionnels, par une reprise de provision de 1,41 M€.

1.4.3 Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 7,99 M€ en 2015 pour 8,43 M€ de charges budgétées (chapitre 66). Il avait été constaté au CA 2014 un montant de 8,52 M€.

Un contexte de taux favorable, ainsi que, par conséquent, des intérêts courus non échus plus favorables que ceux constatés en 2014, expliquent cette variation à la baisse des charges d'intérêts.

Ces montants intègrent des charges d'intérêts refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence voirie. Les intérêts spécifiques à la dette récupérables s'élèvent à 502,1 K€. Ils sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif. Pour permettre le financement de cette charge d'intérêt sur la durée, la CLECT a réduit l'attribution de compensation de la ville de Grenoble d'autant.

2 EPARGNE

Comme indiqué en introduction ainsi que dans le développement spécifique aux dépenses exceptionnelles, au vu de l'impact de l'évolution des charges exceptionnelles sur le compte administratif sur les exercices 2013 à 2015, il était impératif de distinguer clairement les évolutions propres à l'épargne de gestion courante, des soldes résultant des dépenses et recettes exceptionnelles, financières (non liées à la dette) et des éventuelles provisions et reprises de provision.

La nouvelle présentation des soldes d'épargne rend possible cette lisibilité. Par ailleurs, hors problématiques de retraitement, elle rend concordant le montant des dépenses et recettes de gestion, et celui des autres dépenses et recettes réelles de la maquette budgétaire de la M14. Dès lors, l'ancienne présentation de l'épargne de gestion devient la somme de l'épargne de gestion courante et du solde exceptionnel.

Afin d'assurer la permanence des méthodes, les CA 2013, 2014 et le BP 2015 ont été transposés dans la nouvelle présentation. Les tableaux ci-après permettent de partir de la présentation antérieure pour arriver à la nouvelle présentation.

2.1 Solde intermédiaire de gestion

Solde intermédiaire de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Recettes de gestion (présentation antérieure, retraitements déduits)	284 670,9	280 870,4	278 646,7	258 330,6
Produits exceptionnels, financiers et reprise provision à retrancher	- 6 500,1	- 2 160,2	- 1 685,4	- 2 547,1
Réintégration retraitements recettes de gestion	3 369,5	-		
Recettes de gestion (nouvelle présentation / avant retraitement)	281 540,2	278 710,2	276 961,3	255 783,5
Retraitements recettes de gestion	- 3 369,5	-		-
Recettes de gestion nouvelle présentation après retraitement (1)	278 170,8	278 710,2	276 961,3	255 783,5
Dépenses de gestion (présentation antérieure - TIR et retraitements déduits)	246 954,1	249 328,9	250 613,0	233 137,1
Dépenses exceptionnelles et provisions à retrancher	- 9 066,3	- 5 936,6	- 6 366,2	- 6 071,3
Réintégration retraitements dépenses courantes	1 294,4	265,9		
Dépenses de gestion (nouvelle présentation / avant retraitement) TIR Déduits	239 182,2	243 658,1	244 246,8	227 065,8
Retraitements dépenses de gestion	- 1 294,4	- 265,9		
Dépenses de gestion (nouvelle présentation / après retraitement) TIR Déduits (2)	237 887,9	243 392,2	244 246,8	227 065,8
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	40 282,9	35 318,0	32 714,5	28 717,7

L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget communal. Cette épargne est systématiquement neutralisée des travaux d'investissement en régie qui viennent réduire le poids des dépenses de gestion courante. Elle est, par ailleurs retraitée d'éventuelles écritures liées à des opérations particulières, ce qui n'est pas le cas cette année.

L'épargne de gestion avait diminué de 13% entre 2013 et 2014. Elle diminue de 18,7% entre 2014 et 2015. Cette baisse de 6,60 M€ est supérieure de 4 M€ à celle prévue à l'occasion du vote du BP 2015 essentiellement du fait des transferts vers la Métropole. Cela s'explique par d'importantes recettes de gestion courante (2,73 M€) et quelques dépenses de gestion courante (0,32 M€) qui, par erreur, n'ont pu être titrées, mandatées ou rattachées à l'exercice 2015.

Comme indiqué ci-avant, il s'agit notamment pour les recettes de :

- la refacturation des prestations d'élagage et d'entretien des espaces verts réalisés par la Ville pour le compte de la Métropole (0,51 M€),
- des recettes de droit de place perçues en 2015 par la Métropole mais à reverser à la commune (0,36 M€),
- la non intégration de recettes horodateurs 2015 dans les comptes à hauteur de 1,12 M€,
- le non rattachement de produits d'activité périscolaire et d'enseignement à hauteur de 0,74 M€.

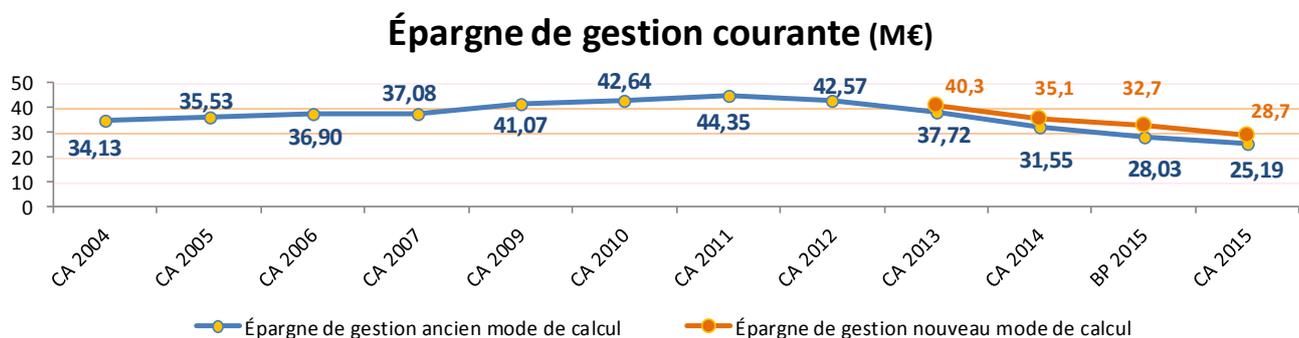
Pour les dépenses, il s'agit de :

- Contingent 2015 à verser à l'ADIDR (0,32 M€)

Soit au total 2,41 M€ de ressources qui auraient dû être affectées à l'exercice 2015.

Concernant les dépenses, il avait été prévu au BP 2015 des travaux d'investissement en régie à hauteur de 1,5 M€, soit l'identique des montants budgétés lors des exercices précédents. Là encore, les transferts de compétences et de services à la Métropole ont eu un impact important sur ces atténuations de dépenses de fonctionnement pour bascule sur la section d'investissement. De fait, les TIR 2015 s'élèvent à 0,64 M€. C'est donc une hausse faciale de 0,86 M€ des dépenses de gestion qui n'a pu être basculée en section d'investissement contrairement aux années précédentes.

L'ensemble de ces éléments explique 3,3 M€ des 4 M€ de baisse de l'épargne de gestion, soit 83% de la variation à la baisse de l'épargne de gestion courante.



Il est donc nécessaire de consolider l'ensemble des évolutions liées à la Métropole et aux différentes corrections pour identifier les différents facteurs de variation, tel est l'objet du tableau ci-après :

Solde intermédiaire de gestion							
En milliers d'euros	CA 2014 après retraitements	CA 2015 après retraitements	Corrections	CA 2015 après retraitements et corrections	Variation 2014-2015 après corrections	Impact Métropole (hors eau)	Impacts liés aux choix de gestion Ville
Recettes de gestion nouvelle présentation après retraitement (1)	278 710,2	255 783,5	2 730,0	258 513,5	- 20 196,7	- 14 720,0	- 5 476,7
Dépenses de gestion (nouvelle présentation / après retraitement) TIR non Déduits (2)	244 865,8	227 708,6	318,0	228 026,6	- 16 839,3	- 14 770,0	- 2 069,3
TIR (3)	- 1 473,6	- 642,8		- 642,8	830,8		830,8
Épargne de gestion courante (4) = 1-2-3	35 318,0	28 717,7	2 412,0	31 129,7	- 4 188,3	50,0	- 4 238,3

Après neutralisation des transferts à la Métropole et réintégration des recettes et dépenses qui auraient dû être affectées à l'exercice 2015, du fait de la baisse des dotations de l'Etat (-5,97 M€), on peut constater une diminution des recettes de gestion courante de -5,5 M€. L'évolution des dépenses de gestion courante est quant à elle de -2,07 M€ (Hors impact des TIR). Dès lors, compte tenu d'un niveau de TIR inférieur de 0,83 M€, l'épargne de gestion courante se dégrade de -4,24 M€.

2.2 Solde exceptionnel

Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	6 500,1	3 068,5	1 685,4	5 076,8
Retraitements recettes exceptionnelles	-	- 908,3	-	- 2 529,7
Solde recettes exceptionnelles retraitées	6 500,1	2 160,2	1 685,4	2 547,1
Dépenses exceptionnelles et provisions	9 066,3	8 519,7	6 366,2	19 250,0
Retraitements dépenses exceptionnelles	-	- 2 583,0	-	- 13 178,7
Solde dépenses exceptionnelles retraitées	9 066,3	5 936,6	6 366,2	6 071,3
Résultat exceptionnel (4)	- 2 566,1	- 3 776,5	- 4 680,8	- 3 524,2

Après retraitement des dépenses et recettes exceptionnelles, le solde de ces dernières s'améliore de 0,25 M€. Les opérations de retraitement mises en œuvre pour neutraliser les impacts de la liquidation de la REG, de la clôture de la REP et du transfert des soldes de l'eau à la Métropole, représentent un solde négatif de -10,65 M€, alors même que ces dépenses sont financées par affectation du résultat antérieur, sans opération réelle ou d'ordre dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Une fois retraité de ces opérations, il peut être constaté que le résultat exceptionnel dégrade l'épargne nette de 3,52 M€.

Après neutralisation des écritures liées à l'eau, le tableau ci-après montre qu'il n'existe pas de facteur d'évolution liés aux transferts à la Métropole ou à d'éventuelles autres corrections.

Résultat exceptionnel	CA 2014 après retraitements	CA 2015 après retraitements	Corrections	CA 2015 après retraitements et corrections	Variation 2014-2015 après corrections	Impact Métropole (hors eau)	Impacts liés aux choix de gestion Ville
Recettes exceptionnelles	2 160,2	2 547,1		2 547,1	386,9	-	386,9
Dépenses exceptionnelles	5 936,6	6 071,3		6 071,3	134,6		134,6
Résultat exceptionnel (5)	- 3 776,5	- 3 524,2	-	- 3 524,2	252,3	-	252,3

La somme de l'épargne de gestion courante et de solde exceptionnel (anciennement épargne de gestion) après retraitement et déduction des travaux d'investissement en régie permet de calculer l'épargne nette après financement de l'annuité de la dette. Le tableau ci-après démontre que les résultats de l'ancienne présentation sont conformes en tout point avec ceux de la nouvelle présentation.

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Épargne de gestion (présentation antérieure)	37 716,8	31 541,6	28 033,6	25 193,5
Épargne de gestion nouvelle présentation (5 =3+4)	37 716,8	31 541,6	28 033,6	25 193,5

2.3 Épargne nette

Épargne nette

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Frais financiers nets (avec dette transférable)	7 858,8	6 347,3	7 614,6	6 803,0
Remboursement du capital (avec dette transférable)	26 031,8	25 660,9	26 956,2	27 074,3
Annuité de la dette (6)	33 890,6	32 008,2	34 570,8	33 877,4
Épargne nette après retraitement (présentation antérieure)	3 826,1	- 466,7	- 6 537,2	- 8 683,9
Épargne nette après retraitement (nouvelle présentation) (7=5-6)	3 826,1	- 466,7	- 6 537,2	- 8 683,9
Remboursement intérêts dette transférable				502,1
Compensation capital de la dette transférable				3 000,0
Atténuation de l'annuité	-	-	-	3 502,1
Épargne nette après retraitement et atténuation annuité (nouvelle présentation)	-	-	-	5 181,7

Pour mémoire, l'annuité de la dette est la résultante du capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Lorsque l'épargne nette est négative cela signifie qu'avant d'investir 1€, la ville de Grenoble doit préalablement mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact. Dès lors la permanence des méthodes est assurée et l'évolution de l'annuité de la dette peut se lire avec ou sans impact de la dette récupérable.

Après retraitements, le compte administratif 2015 révèle facialement une épargne nette plus dégradée que celle prévue lors du vote du budget primitif soit -8,68 M€ contre -6,5 M€. Conformément aux éléments apportés dans le développement consacré à l'analyse de l'évolution de l'épargne de gestion courante, il est avéré que des volumes importants de recettes et de dépenses n'ont pu être réalisées sur l'exercice 2015. Dès lors, c'est une perte de ressource globale de 2,41 M€ afférente à 2015 qui n'a pas été intégré en comptabilité.

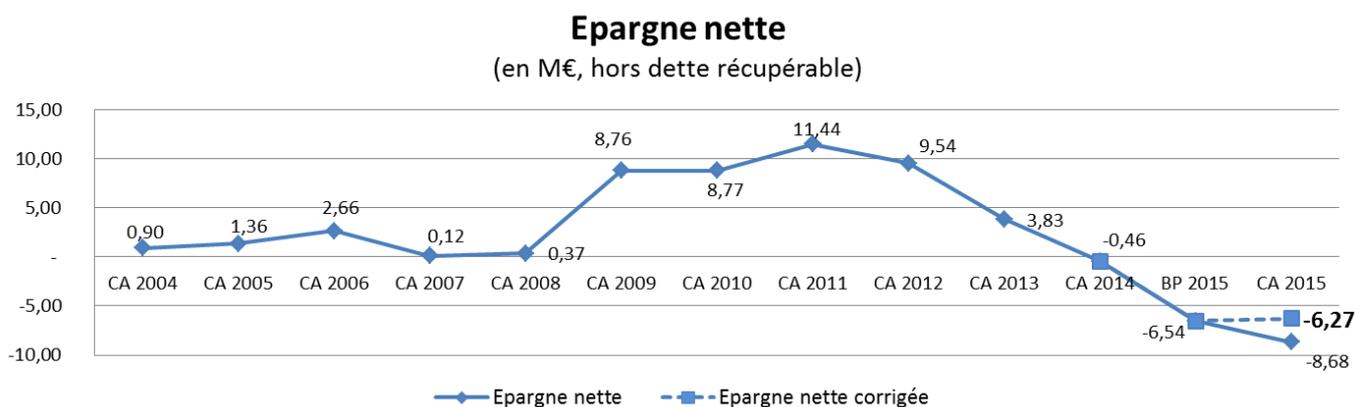
Il est donc nécessaire de consolider l'ensemble des évolutions liées à la Métropole et aux différentes corrections pour identifier les différents facteurs de variation, tel est l'objet du tableau ci-après :

En milliers d'euros	CA 2014 après retraitements	CA 2015 après retraitements	Corrections	CA 2015 après retraitements et corrections	Variation 2014-2015 après corrections	Impact Métropole (hors eau)	Impacts liés aux choix de gestion Ville
Épargne de gestion (6) = 4+5	31 541,6	25 193,5	2 412,0	27 605,5	- 3 936,0	50,0	- 3 986,0
Frais financiers nets (avec dette transférable)	6 347,3	6 803,0		6 803,0	455,7		455,7
Remboursement du capital (avec dette transférable)	25 660,9	27 074,3		27 074,3	1 413,4	-	1 413,4
Annuité de la dette (7)	32 008,2	33 877,4	-	33 877,4	1 869,2	-	1 869,2
Épargne nette (8) = 6-7	- 466,7	- 8 683,9	2 412,0	- 6 271,9	- 5 805,2	50,0	- 5 855,2
intérêts de la dette récupérable		502,1		502,1	502,1	502,1	-
Dette récupérable (8)		3 000,0		3 000,0	3 000,0	3 000,0	-
Épargne nette avec dette récupérable (9) = 8+7	- 466,7	- 5 181,7	2 412,0	- 2 769,7	- 2 303,1	3 552,1	- 5 855,2

De ce fait, si ces recettes et dépenses avaient été réalisées ou rattachées conformément au principe d'annualité budgétaire, le résultat de l'épargne nette aurait été -6,27 M€(avant dette récupérable),

soit une dégradation de l'épargne nette de -5,81 M€ par rapport au CA 2014. Ce niveau d'épargne nette se situe à un niveau proche de celui affiché lors du vote du BP 2015 (-6,5 M€ avant dette récupérable).

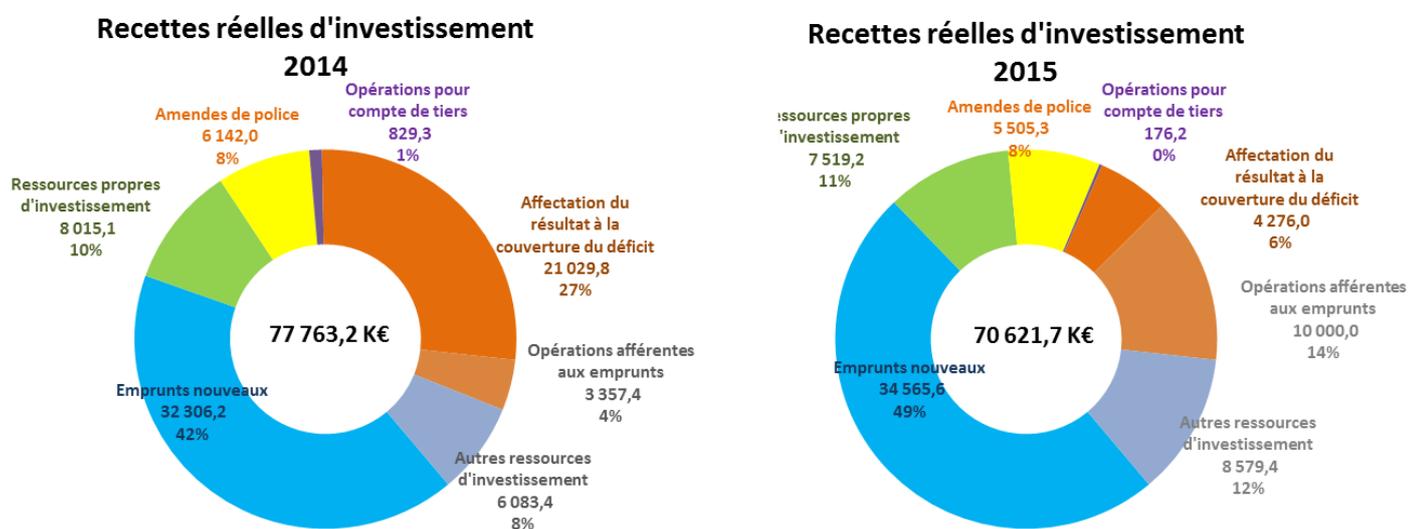
Il convient ici de rappeler que malgré les efforts mis en œuvre par la collectivité pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement (stabilité de la masse salariale, baisse des charges à caractère général et des subventions), la baisse de 5,97 M€ des dotations de l'État n'a pas pu être totalement absorbée, ce qui impacte l'épargne nette.



Le graphique ci-dessus n'intègre pas les ressources 2015 qui n'ont pu faire l'objet de rattachement à l'exercice 2015.

3 BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1 Recettes d'investissement



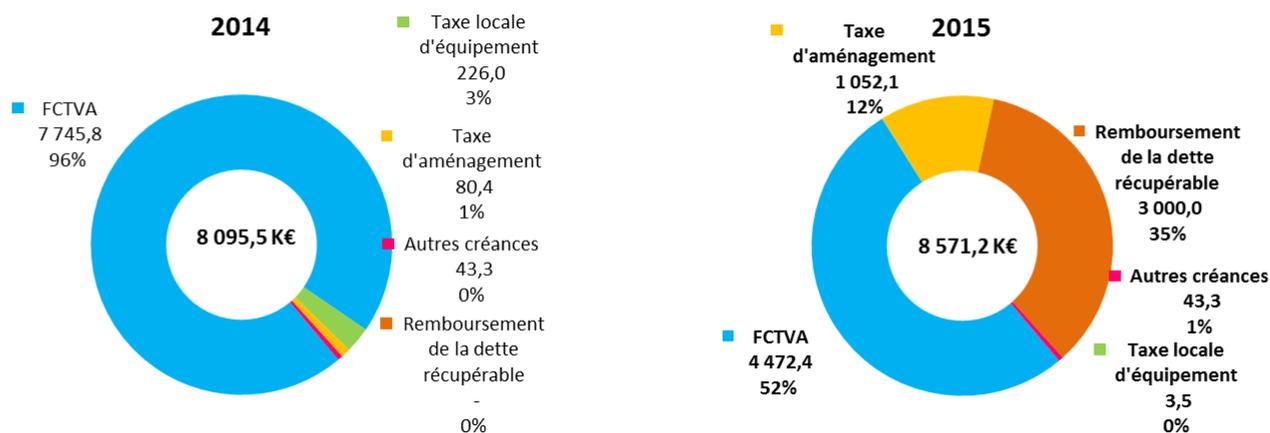
Comme indiqué dans la note méthodologique, afin d'adopter une lecture plus juste de l'évolution des ressources propres d'investissement, par rapport aux présentations passées, les ressources propres d'investissement ont été recalculées. Désormais, elles correspondent strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14. Auparavant, les documents d'analyse des comptes administratifs et des budgets primitifs de la ville de Grenoble intégraient aux ressources propres l'ensemble des recettes de subventions perçues pour le financement de projets d'investissement. De fait, seules les « autres subventions non transférables » (art 138x des ressources financières) peuvent être considérées comme des ressources propres d'investissement. Les autres subventions seront désormais regroupées dans la ligne « autres ressources d'investissement ».

Il convient ici de préciser que pour constituer les ressources propres au sens générique du terme, il convient d'adjoindre aux ressources propres d'investissement l'ensemble des transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, les opérations d'ordre ne faisant pas l'objet d'écritures comptables pour une partie d'entre elles. Dès lors, il peut être constaté que malgré une hausse de 2,26 M€ du recours à l'emprunt, en partie liée à des reports d'emprunt de 2014 sur 2015, les recettes d'investissement baissent de 5,05 M€ entre 2014 et 2015.

Il est précisé ici que l'ensemble des données relatives aux recettes d'investissement n'intègre pas les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2016.

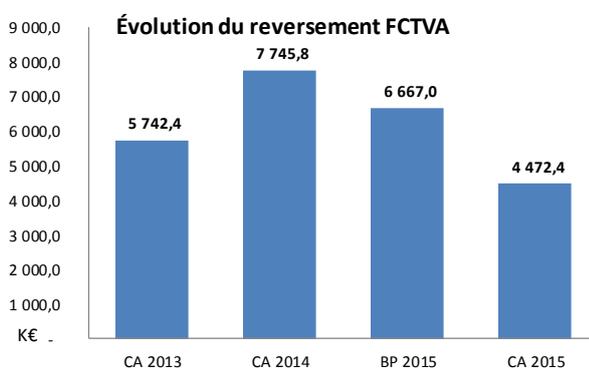
3.1.1 Ressources propres d'investissement

A titre d'indication les recettes liées aux cessions ne sont pas abordées dans la partie relative aux ressources propres d'investissement pour ce document d'analyse du CA 2015. En effet, bien que prévues en recettes de la section d'investissement lors du vote des budgets primitifs, la M 14 prévoit une réalisation en recettes de la section de fonctionnement. Les recettes de cessions seront abordées dans la partie relative aux ressources propres (fonctionnement + investissement) et aux équilibres (Chapitre 4).



Les ressources propres d'investissement correspondent aux ressources propres externes de l'année. Prévues au BP 2015 à hauteur de 8 110 K€, elles ont été réalisées à hauteur de 8 571 K€. Cette hausse est liée à l'intégration d'un remboursement de la Métropole de 3 000 K€ au chapitre 27 en décembre 2015 qui ne pouvait être inscrit au BP 2015 voté en février 2015. Par conséquent, à périmètre constant, les ressources propres d'investissement sont en réalité inférieures à la prévision 2015.

3.1.1.1 FCTVA



En effet, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) diminue très nettement par rapport aux années précédentes. Le FCTVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

3.1.2 Emprunt

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Emprunts nouveaux	26 399,5	32 306,2	31 000,0	34 565,6

Les crédits inscrits au BP 2015 intégraient la possibilité d'un recours à l'emprunt pour 31 M€, hors restes à réaliser traités en report. Au total, des reports d'emprunts 2014 ayant été basculés sur l'exercice 2015 (5,59 M€), le recours à l'emprunt total aura été supérieur aux crédits du BP 2015. Il convient de noter qu'au compte administratif 2015 figurent 0,98 M€ de reports d'emprunt sur l'exercice 2016 destinés à financer des dépenses d'équipement 2015 elles-mêmes reportées sur l'exercice 2016.

Les éléments présentés ci-dessus sont ceux figurant à la nature comptable 1641 « Emprunts en euros ». Des mouvements de dépenses figurent par ailleurs à hauteur de 10,00 M€ à la nature 16451 en tant que « remboursements temporaires d'emprunts en euros », ces mouvements étant strictement compensés en recettes d'investissement sur une nature comptable identique. Ils ont permis une gestion active de la dette.

3.1.3 Autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées notamment des subventions d'investissement (chapitre 13 reports inclus = 13 998,1 K€), des régularisations sur subventions d'équipement versées (chapitre 204 = 93,9 K€ = régularisation SYMAA), ainsi que de l'affectation du résultat. La forte variation constatée entre 2014 et 2015 est liée à ce dernier poste corrélé notamment à l'obligation de couverture du déficit d'investissement constaté lors de l'exercice n-1.

Concernant les subventions d'investissements reçues :

Subventions d'investissement reçues

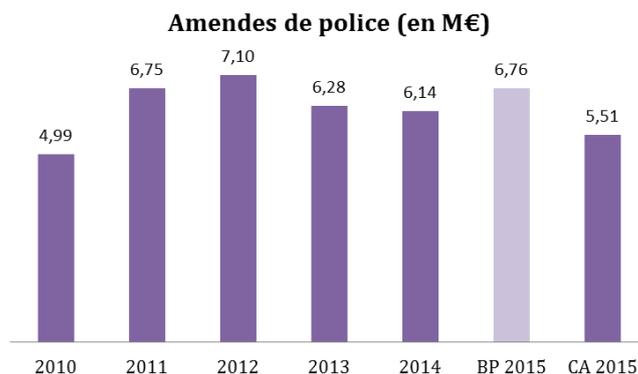
Financiers	CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
INVESTISSEMENT										
État	1 492 746	16,88%	1 430 642	11,15%	2 356 432	17,37%	762 602	12,96%	1 997 703	27,60%
Région	698 203	7,89%	5 667 738	44,16%	1 631 178	12,02%	1 343 833	22,83%	948 565	13,10%
Département	2 034 267	23,00%	2 808 692	21,88%	2 726 554	20,10%	1 108 850	18,84%	718 116	9,92%
Métro	2 463 127	27,85%	2 199 097	17,13%	3 459 231	25,50%	1 815 666	30,85%	1 712 269	23,65%
Communauté Européenne	23 688	0								
SMTC, CAF, autres organismes	2 133 240	24,12%	729 262	5,68%	3 394 365	25,02%	854 823	14,52%	1 862 555	25,73%
TOTAL	8 845 271	100,00%	12 835 430	100,00%	13 567 760	100,00%	5 885 773	100,00%	7 239 209	100,00%

Les subventions d'investissements reçues apparaissent comme étant en augmentation en comparaison de l'exercice 2014 (+1,35 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'équipement et de leur phasage, il n'est pas anormal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

3.1.4 Amendes de police

L'autre variation importante provient du produit des amendes de police. Celui-ci diminue tant par rapport à la prévision inscrite à l'occasion du BP 2015 qu'au regard du CA 2014. Compte tenu des modalités de versement de l'État, les recettes perçues à ce titre en 2015 correspondent au produit des amendes de police de l'année 2014. Par application du principe d'annualité, elles avaient fait l'objet

d'un report sur l'exercice 2015. Cette recette ayant été transférée à la Métropole dans le cadre des transferts de compétence, le produit relatif à l'année 2015 a été perçu par la Métropole en 2016.

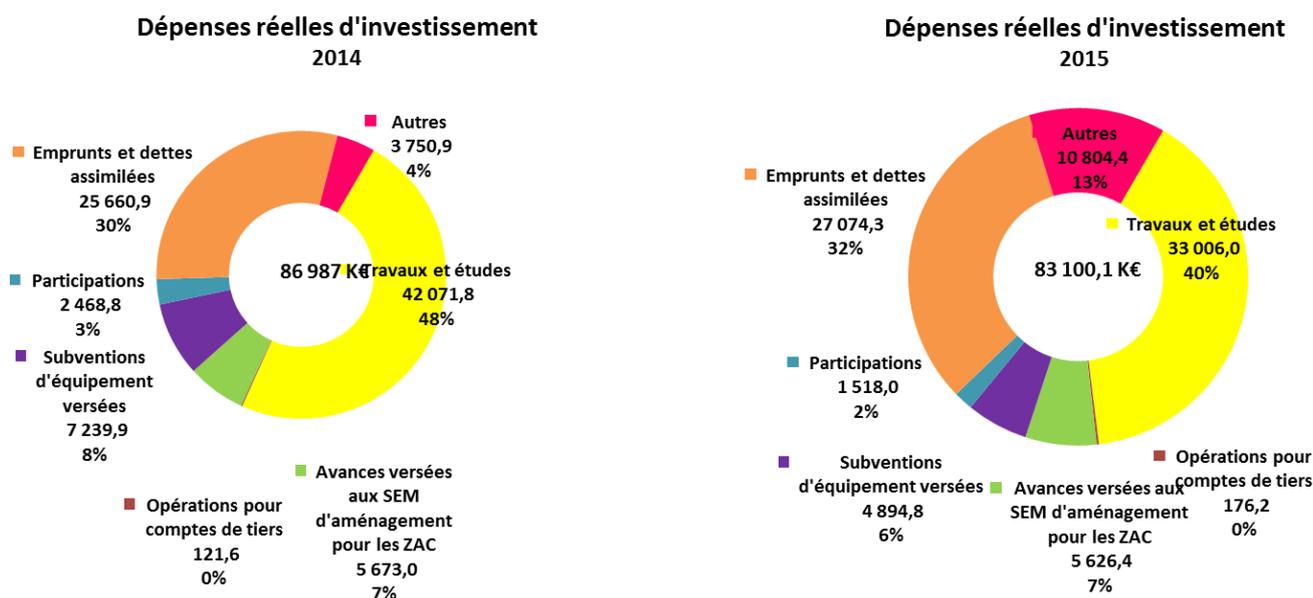


3.1.5 Opérations pour compte de tiers

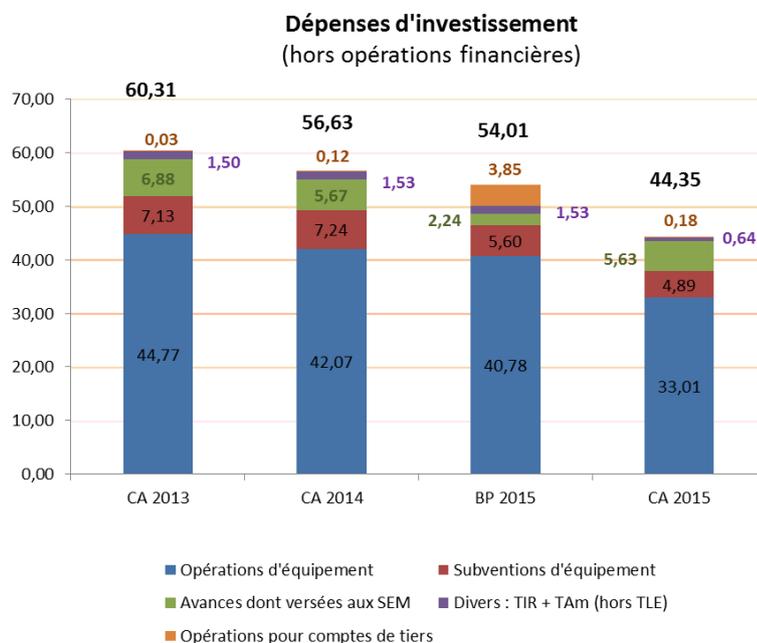
Les opérations pour compte de tiers prises en charge par la ville de Grenoble (chap. 45 des dépenses d'investissement) sont équilibrées par des refacturations similaires aux tiers pour lesquelles la ville de Grenoble porte ces opérations (chap. 45 des recettes d'investissement). En application de la convention de gestion transitoire destinée à permettre à la ville de Grenoble de porter des investissements relevant depuis le 1er janvier 2015 des compétences de la Métropole, des crédits avaient été ouverts de façon plus importante que ceux votés et réalisés les années précédentes à hauteur de 3 000 K€ au BP 2015.

De fait, le budget principal de la ville de Grenoble aura porté pour seulement 175,6 K€ d'opérations pour le compte de la Métropole, pour un total des opérations pour compte de tiers de 176,3 K€.

3.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement 2015 se montent à 83,10 M€, contre 86,99 M€ en 2014. Comme pour les recettes d'investissement les données relatives aux restes à réaliser 2015 reportées sur 2016 ne sont pas intégrées aux données ci-après. Une fois neutralisé l'ensemble des opérations financières, les données qui permettent d'analyser le niveau véritable des dépenses d'investissement est le suivant :



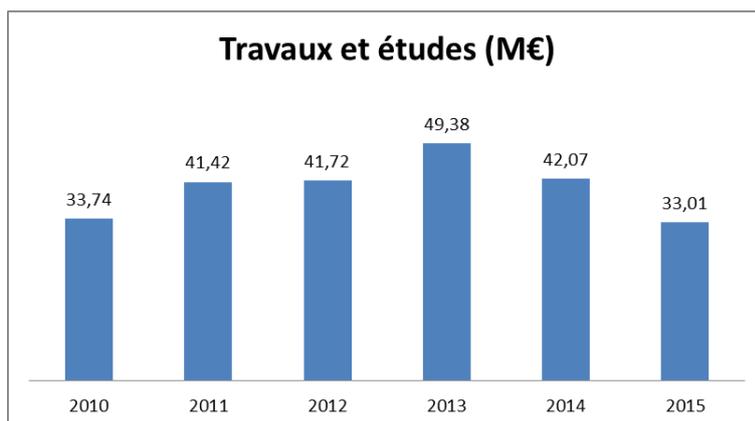
Les transferts de compétences tels qu'évalués dans le document d'analyse du BP 2016 identifient une baisse potentielle des dépenses d'investissement de 10,53 M€. Par conséquent, si ces dépenses

n'avaient pas été transférées, les dépenses d'investissement hors opérations financières auraient été de 54,88 M€, soit une baisse de 1,75 M€ par rapport au CA 2014.

3.1.1 Travaux et études

Les travaux et études agrègent l'ensemble des dépenses réalisées aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » (frais d'études, acquisitions de logiciel,...), 21 « immobilisations corporelles » (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, travaux réalisés dans l'année) et 23 « immobilisations en cours » à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC (travaux réalisés sur plusieurs exercices).

Jusqu'en 2014 les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC étaient imputées au compte 238, tout comme les avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux. A compter de l'exercice 2015, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC sont versées au compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé ». Afin de disposer d'une vision consolidée, outre les chapitre 20, 21 et 23, le graphique ci-après n'intègre le compte 238 qu'à hauteur des avances ne concernant pas les ZAC.



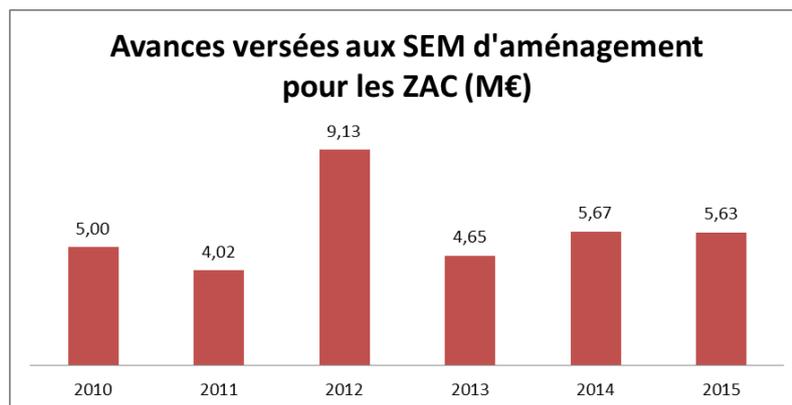
Le montant des travaux réalisés en 2015 est inférieur de 9,06 M€ par rapport à l'exercice 2014. Il convient ici de rappeler que l'impact des transferts de compétence à la Métropole, tel que présenté lors de l'approbation du BP 2016 indiquait que ces derniers impliquaient un transfert de 10,53 M€ en matière de dépenses d'investissement. Dès lors, à périmètre constant, si aucun transfert d'investissement n'avait eu lieu, le niveau des travaux se serait élevé à 43,54 M€ pour l'année 2015.

3.1.2 Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent :

- celles imputées au compte 238 et concernant exclusivement les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des zones d'aménagement concertées
- les créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764) qui peuvent être considérées comme des dépenses similaires.

Auparavant cette dernière nature comptable n'était pas utilisée. Par conséquent, toutes les sommes versées aux SEM pour l'aménagement des ZAC étaient imputées sur la nature 238.



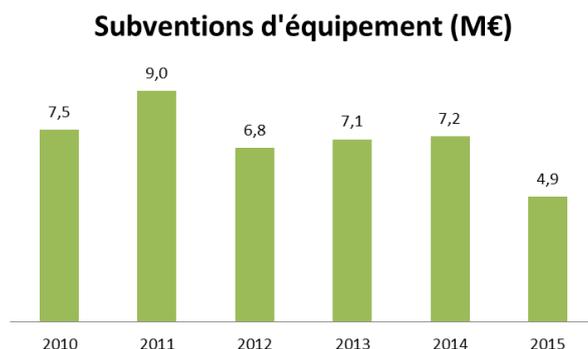
L'année 2012 intégrait quant à elle une somme exceptionnelle de 4,5 M€ versée pour la ZAC Presqu'île.

En 2015, pour la nature comptable 238, un total de 2,5 M€ d'avances ont été versées à la SEM SAGES pour les opérations Chatelet, Washington et Vigny Musset. A noter par ailleurs un reste à réaliser de 1,022 M€ de 2015 reporté sur 2016 pour les avances aux opérateurs intervenant pour l'aménagement des ZAC.

Concernant la nature comptable 2764, la ville de Grenoble a versé 3,1 M€ à la SEM INNOVIA pour l'aménagement d'espaces publics pour la ZAC Presqu'île et la ZAC Bouchayer Viallet.

3.1.3 Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Outre la subvention d'investissement à la MC2 (100 K€), de nombreuses subventions ont été versées dans le cadre des programmes de rénovation des façades, de l'opération mur mur, d'aides aux commerces, d'aides aux copropriétés (1,48 M€).



Les aides aux commerces versées sont venues solder des engagements pris par la ville de Grenoble antérieurement à la création de la Métropole.

3.1.4 Les principales opérations d'équipement

Parmi les principales dépenses d'équipement réalisées en 2015 pour les travaux, avances ou subventions d'équipement, on peut noter :

	CA 2015
Autre: pôle gare, protection crues...	6 672 679
ZAC	6 069 496
Sport: maintenance des équipements, centre sportif Arlequin	5 858 498
Politique ville, PNRU	4 481 678
Matériel et équipement des services	4 352 373
Locaux administratifs: maintenance, sécurité, conditions de travail	3 869 534
Plan écoles et entretien	2 977 002
Culture: locaux, patrimoines, outils	2 282 571
Aide aux bailleurs et copropriétés	2 167 657
Aménagements de quartier	1 183 180
Nature en ville	933 641
Economie - tourisme	851 557
Locaux associatifs	381 933
Stationnement : aménagement, équipement	182 270
Patrimoine	156 832
Total général	42 420 900

3.1.5 Participations

Les participations sont constitutives des dépenses constatées au chapitre 26, « participations et créances rattachées ». Elles représentent en 2015 un total de 1 518 K€. Parmi les prises de participation, on peut relever :

- un versement de 718 K€ au profit de l'Agence France Local (AFL). Ce versement constitue le deuxième versement de la ville de Grenoble. Le premier versement a été passé pour un montant identique. Le troisième et dernier versement sera effectué pour un même montant sur l'exercice 2016. L'AFL constitue un outil de désintermédiation financière créé notamment pour pallier la crise des liquidités. Créé par et pour les seules collectivités locales, il permet aux collectivités locales participant au capital de chercher des financements sans passer par le système bancaire,
- un versement de 668 K€ pour la recapitalisation de la SEM Alpexpo. Conformément à la délibération du conseil municipal, le second versement sera réalisé sur 2016 pour un montant de 362 K€.

3.1.6 Opérations pour compte de tiers

Les recettes d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en dépenses de la section d'investissement. Elles s'élèvent à 176 K€ en 2015.

3.1.7 Autres dépenses d'investissement

Celles-ci sont constituées pour 10 762 K€ d'opérations liées notamment à des opérations de gestion active de la dette (10 000 K€) qui sont la contrepartie des opérations passées au compte 16451 en recettes de la section d'investissement (voir plus haut).

Enfin, elles intègrent les cautions reversées à des tiers (art 165). En 2014 cette nature comptable n'intégrait que les restitutions de caution liées à des régies de recettes et d'avance pour 3,8 K€. Cette année, le compte 165 a été débité à hauteur de 740,9 K€. Cette variation exceptionnelle est liée à la clôture de la REG et l'intégration, dans les comptes de la Ville, des cautions encaissées par la REG durant son exploitation (737 K€).

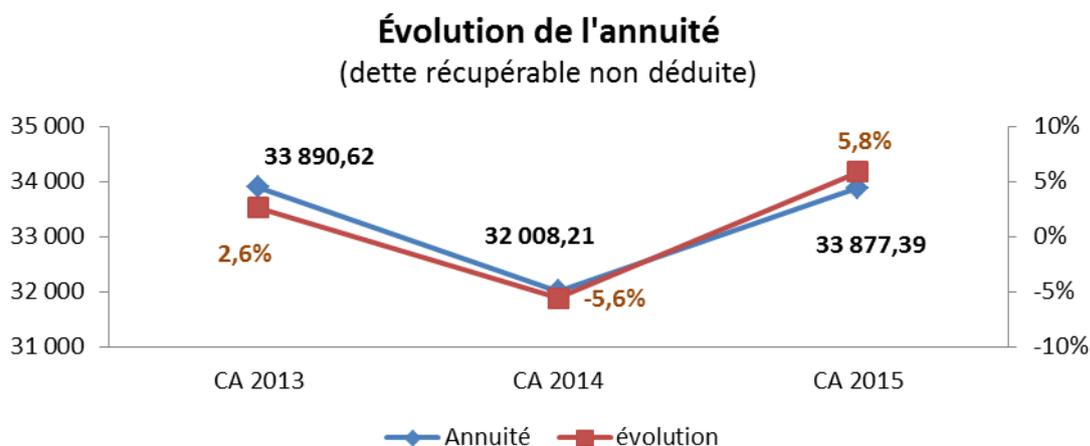
3.1.8 Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	Année de création de l'AP	AP votées exercice 2015*	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2015	Crédits de paiement réalisés en 2015	CP réalisés au 31/12/2015	CP BP 2016	Total CP restant à réaliser au-delà de 2016
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Solidaire et Citoyenne		45 957 388 €	32%	33 528 900 €	2 869 474 €	36 398 374 €	1 916 473 €	7 642 541 €
Jouhaux	2007	4 100 744 €	3%	2 911 600 €	342 202 €	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral	2007	9 785 296 €	7%	8 425 741 €	632 496 €	9 058 237 €	680 000 €	47 059 €
Teisseire	2007	12 115 480 €	9%	8 341 069 €	1 081 732 €	9 422 801 €	1 000 000 €	1 692 679 €
Villeneuve	2007	19 955 868 €	14%	13 850 490 €	813 044 €	14 663 534 €	236 473 €	5 055 861 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville émancipatrice		49 273 499 €	35%	32 213 913 €	5 410 230 €	37 624 143 €	4 023 082 €	7 554 761 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 741 803 €	8%	6 956 463 €	3 886 125 €	10 842 587 €	610 000 €	289 215 €
Groupe Scolaire Anatole France 2ème phase	2009	2 369 695 €	2%	2 321 804 €	- €	2 321 804 €	A CLOTURER	
Groupe Scolaire Beauvert	2009	10 893 419 €	8%	10 828 891 €	- €	10 828 891 €	3 000 €	61 528 €
Gymnase Ampère	2010	1 784 334 €	1%	1 760 713 €	- €	1 760 713 €	A CLOTURER	
Terrain synthétique et vestiaires stade Bachelard	2014	2 175 908 €	2%	1 302 555 €	8 639 €	1 311 194 €	- €	864 713 €
Groupe scolaire Ernest Hareux	2015	9 912 500 €	7%	- €	486 246 €	486 246 €	3 310 082 €	6 116 172 €
Salle de musiques amplifiées	2006	10 395 840 €	7%	9 043 489 €	1 029 219 €	10 072 708 €	100 000 €	223 132 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville durable		34 102 746 €	24%	30 329 943 €	854 342 €	31 184 286 €	12 000 €	44 980 €
ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher	2005	5 346 961 €	4%	5 346 961 €	- €	5 346 961 €	A CLOTURER	
Projet Bastille	2003	4 353 903 €	3%	4 295 502 €	- €	4 295 502 €	A CLOTURER	
ZAC Teisseire / JO - BP	2004	4 810 325 €	3%	4 720 325 €	33 020 €	4 753 345 €	12 000 €	44 980 €
ZAC Europole 1 et 2	2004	5 333 434 €	4%	3 779 703 €	- €	3 779 703 €	A CLOTURER	
ZAC Vigny Musset	2004	2 284 795 €	2%	1 724 464 €	- €	1 724 464 €	A CLOTURER	
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île	2013	348 852 €	0%	348 851 €	- €	348 851 €	CLOTUREE	
Parkings silos Villeneuve	2013	11 624 477 €	8%	10 114 137 €	821 323 €	10 935 460 €	A CLOTURER	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ressources		505 051 €	0%	505 050 €	- €	505 050 €	- €	- €
Centre d'appels	2010	505 051 €	0%	505 050 €	- €	505 050 €	A CLOTURER	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Métropolitaine		12 587 687 €	9%	11 459 470 €	335 982 €	11 795 452 €	- €	- €
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	2012	787 687 €	1%	707 687 €	13 697 €	721 384 €	A CLOTURER	
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	2008	11 800 000 €	8%	10 751 783 €	322 285 €	11 074 068 €	A CLOTURER	
TOTAL		142 426 371 €	100%	108 037 276 €	9 470 028 €	117 507 304 €	5 951 555 €	15 242 283 €

*Le montant de l'AP correspond au dernier montant voté en tenant compte des révisions effectuées au titre de l'exercice 2015.

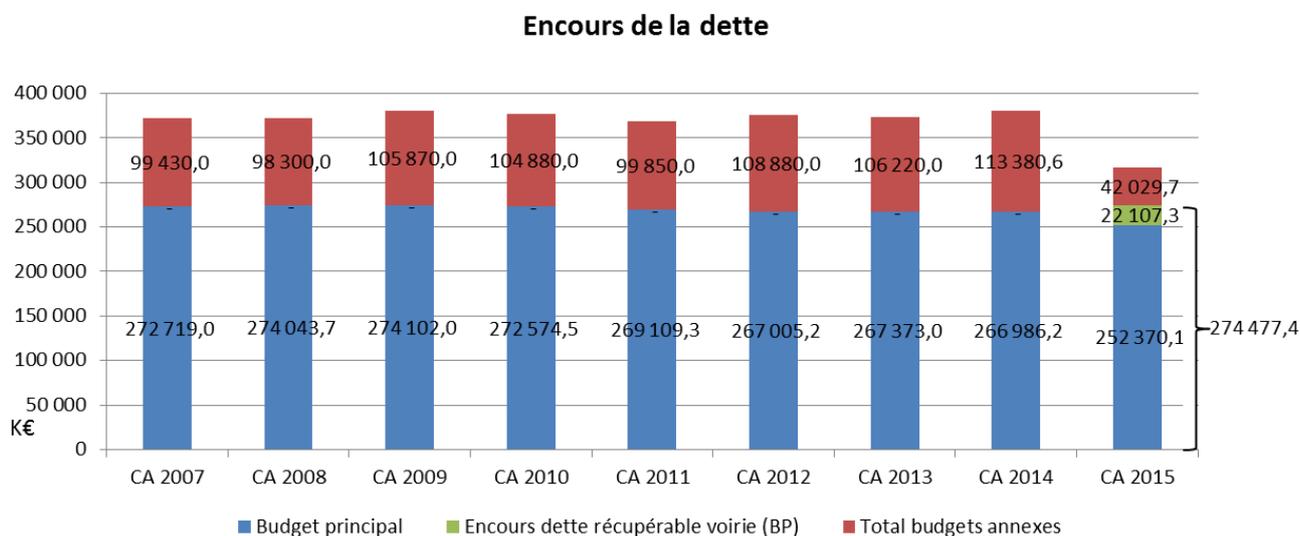
3.1.9 Le remboursement de la dette



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

La hausse de l'annuité de la dette est la conséquence de trois type de variation :

- Une modification du profil d'amortissement de la dette suite à la réintégration dans l'encours du budget principal de plusieurs emprunts des budgets annexe
- Une hausse des charges nettes d'intérêt du fait d'opération exceptionnelles de débouclages de swap réalisés en 2014
- Une variation à la hausse du capital à rembourser du fait d'un recours plus important à l'emprunt



L'encours de dette du Budget principal est de 274,5 M€ au 31/12/2015 contre 267 M€ au 31/12/2014, soit une hausse de 2,8% du fait du report sur 2015 de 5,6 M€ d'emprunts contractualisés en 2014.

L'encours de dette du budget principal par habitant est de 1 716 € au 31/12/2015 (1 754 € en 2008 - point haut des 10 dernières années), soit 1 579 € une fois déduite la part d'emprunt récupérable auprès de la Métropole.

En agrégeant l'ensemble des encours de dette de la Ville (budget principal et budgets annexes), l'encours de dette est de 316,51 M€ au 31/12/2015 contre 380,37 M€ au 31/12/2014. Cette diminution s'explique par le transfert des encours de dette des budgets annexes Stationnement (50,3M€), Régie de l'eau potable (25,1 M€) et d'une partie de l'encours du budget Activités économiques (21,2 M€) à la Métropole au 01/01/2015.

S'agissant des exercices 2007 à 2014, la dette de l'eau n'est pas intégrée aux données du graphique. Dès lors, à périmètre constant, l'encours de dette consolidé de la ville de Grenoble aurait été de 388,01 M€, soit une hausse de 2,01%.

En euros		CA 2015
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441)	26 094 341
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-3 000 000
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés	0
Frais financiers	Intérêts	8 002 501
	Refacturation Métropole ICNE 2014 Régie Eau	377 808
	ICNE (dont contrepassation ICNE de la Régie de l'eau potable de 377 808 €)	-391 591
	Produits financiers	-1 185 669
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie	-502 146
TOTAL avant déduction dette récupérable		33 877 390
TOTAL		30 375 244

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date 07 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de l'année 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25 107 K€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période la ville de Grenoble se verra rembourser d'une annuité de dette liée à un emprunt qui aurait dû être transféré à la Métropole car lié au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 et une recette d'investissement au chapitre 27. L'annuité perçue en 2015 a été de 3 502 K€, elle sera chaque année dégressive jusqu'à atteindre 234 K€ en 2029, dernière année d'application de cette convention de dette récupérable.

4 EQUILIBRES ET RESSOURCES PROPRES

Il convient d'appréhender le tableau ci-après avec beaucoup de précaution tant la méthodologie de calcul appliquée par l'instruction budgétaire et comptable M14 diffère entre le BP et le CA (Cf zone grisées).

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2015	CA 2015
Dépenses à couvrir par des ressources propres	27 022,7	43 020,2
Emprunts et dettes assimilées	26 948,7	27 074,3
Reprise de dotations, fonds divers et réserves	-	21,6
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	74,0	74,0
Dépenses imprévues	-	-
Restes à réaliser en dépenses au 31/12		15 850,3
Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent		-
Ressources propres	31 771,1	31 071,6
Ressources propres externes : FCTVA, TLE, créance GFP de rattachement et autres établissements publics	6 710,3	7 519,2
Ressources propres internes : amortissement des immobilisations, provisions et participations	16 038,2	15 114,3
Produits des cessions (chapitre 024 comptabilisé au BP uniquement)	5 077,6	
Virement de la section de fonctionnement	3 945,0	
Restes à réaliser en recettes au 31/12		2 302,2
Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent		1 860,0
Affectation R1068 de l'exercice précédent		4 276,0
Solde 1	4 748,4	- 11 948,6

Ce tableau correspond à une synthèse de l'annexe budgétaire A6.2 présente désormais aux maquettes des budgets primitifs et comptes administratifs de la M14. Le solde est censé représenter l'écart entre d'une part les ressources propres issues de la section de fonctionnement ainsi que celles issues de la section d'investissement. Cette nouvelle annexe budgétaire est en cours d'évolution. Ainsi, celle en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016 n'intègre pas la taxe d'aménagement. Celle qui sera applicable au CA 2016 intégrera la taxe d'aménagement. Par ailleurs, la méthode applicable au budget primitif intègre les cessions (Chap 024) ainsi que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (Chap 023/021), or celle applicable au compte administratif n'intègre pas ces deux ressources.

Pour pallier à ce différentiel, et afin d'apporter une vision des équilibres plus conforme à la réalité, le tableau ci-après reprend ces éléments de ressources propres dans le calcul de l'équilibre réel.

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2015	CA 2015
Solde 1	4 748,4	- 11 948,6
Cessions		2 535,3
Excédent de fonctionnement avant affectation	-	5 232,2
Taxe d'aménagement	1 400,0	1 052,1
Correctif CA	1 400,0	8 819,6
Solde 2 (=Solde 1 + Correctif CA)	6 148,4	- 3 129,0

Si les recettes et dépenses 2015 indiquées dans les développements précédents avaient été correctement rattachées à l'exercice, ce solde aurait été de -0,72 M€. Pour calculer le niveau d'équilibre final du CA 2015, il convient de mettre en perspective ce solde avec l'intégration des résultats antérieurs. C'est l'objet du tableau des résultats de clôture ci-après.

5 RESULTATS DE CLOTURE

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2015		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	4 276,0		4 276,0
Epargne nette non retraitée	- 15 830,5		- 15 830,5
Produits de cession	2 535,3		2 535,3
Emprunts nouveaux	34 565,6	984,3	35 549,9
Recettes d'investissement	28 589,4	1 317,9	29 907,3
Travaux pour compte de tiers	176,2		176,2
Dépôts et cautionnements	14,4		14,4
Excédent antérieur	13 385,9		13 385,9
TOTAL RECETTES	67 712,3	2 302,2	70 014,5
Déficit antérieur			-
Dépenses d'investissement hors remboursement capital (dont TIR)	55 751,5	15 850,3	71 601,8
Travaux pour compte de tiers	176,2	-	176,2
Dépôts et cautionnements retraités	4,1		4,1
Impact Eau sur Dépôt et cautionnement	736,8		736,8
TOTAL DÉPENSES	56 668,5	15 850,3	72 518,9
RÉSULTAT	11 043,8	- 13 548,1	- 2 504,3

L'épargne nette présentée ci-dessus n'est pas retraitée. En effet, ce tableau intègre les excédents antérieurs, or ces excédents antérieurs sont constitués notamment par l'intégration des résultats de clôture de la REG. Dès lors, les charges et recettes exceptionnelles liées à la REG n'ont pas à être retraitées.

Compte tenu des rattachements de recettes (2 730 K€) et de dépenses (318 K€) non réalisés en fonctionnement, ce solde aurait dû être négatif de -92,3K€.

6 ANNEXES

6.1 ANNEXE I - Ratios réglementaires

Les villes et groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter des données synthétiques sur leur situation budgétaire.

Les chiffres donnés par la DGCL sont calculés à partir des comptes de gestion (années 2013 et 2014). Les chiffres 2015 sont calculés à partir des données du CA, d'où un décalage probable avec ceux que publiera la DGCL.

	Information financières - ratios HORS RETRAITEMENTS	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	moyenne de la strate 2014	CA 2015
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 462	1 553	1 620	1 628	1 343	1 579
2	Produit des impositions directes / population	760	791	815	813	593	831
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 684	1 757	1 801	1 792	1 427	1 646
4	Dépenses d'équipement brut / population	295	331	353	308	338	226
5	Encours de la dette / population	1 688	1 676	1 690	1 687	1 176	1 704
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	286	282	281	267	264	228
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,7%	51,2%	50,7%	52,4%	52,4%	50,5%
g ^{bis}	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	3,33	2,89	4,06	4,42		4,42
9	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,7%	96,6%	98,7%	102,0%	101,5%	106,4%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,9%	18,2%	19,1%	16,8%	23,7%	13,7%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	100,2%	95,4%	93,8%	94,1%	82,4%	103,5%

Notes² :

- **Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, *instruction budgétaire et comptable M14 tome 2*).
- **Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, *instruction budgétaire et comptable M14 tome 2*).

² Méthode : [DGCL M14 tome 2 page 45](#)

- **Ratio 5 et 11** : l'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio. Les ratios seraient rapportés à 1 567 €/habitant contre 1 704 €/habitant pour le ratio 5 avec prise en compte de la dette récupérable sur l'encours (22 107,3 K€) et à 95,2% contre 103,5% pour le ratio 11.
- **Ratio 9** : rapporté à 105,3% contre 106,4% avec prise en compte du remboursement du capital de la dette transférable (3 000 K€).

Données de référence :

	CA 2015
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	254 947 278
Produit des impositions directes (article 73111 sauf rôles supplémentaires)	133 801 591
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	265 083 363
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR)	36 351 353
Encours de dette	274 477 377
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	36 746 165
Dépenses de personnel (chapitre 012)	128 661 581
Amortissement du capital de la dette	27 074 341
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	642 763

6.2 ANNEXE II – Compte de gestion

6.2.1 Bilan passif

PASSIF (K€)	2014	2015
Dotations	90 737	139 595
Fonds globalisés	187 561	193 067
Réserves	513 874	518 150
Différences sur réalisations d'immobilisations	22 571	22 854
Report à nouveau	8 553	11 526
Résultat de l'exercice	7 541	-6 294
Subventions transférables	628	6 843
Subventions non transférables	217 941	230 696
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant		
Autres fonds propres		
TOTAL FONDS PROPRES	1 049 406	1 116 438
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 198	955
Dettes financières à long terme*	271 695	279 426
Fournisseurs	13 277	10 527
Autres dettes à court terme	10 817	16 574
Total dettes à court terme	24 093	27 101
TOTAL DETTES	295 788	306 526
Comptes de régularisation	2 693	2 616
TOTAL PASSIF	1 351 085	1 426 536

*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "*dettes financières à long terme*" et "*l'encours de la dette*", due à des modes de calcul différents :

le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA, le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

6.2.2 Bilan actif

ACTIF NET¹ (K€)	2014	2015
Immobilisations incorporelles	48 180	45 458
Terrains	202 158	210 735
Constructions	452 151	458 175
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	266 911	300 456
Immobilisations corporelles en cours	176 953	177 133
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	83 868	92 869
Autres immobilisations corporelles	42 183	44 061
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 224 223	1 283 430
Immobilisations financières	34 182	57 661
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 306 585	1 386 548
Stocks	0	0
Créances	24 196	11 725
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	19 035	27 505
Autres actifs circulant	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43 231	39 230
Comptes de régularisation	1 269	758
TOTAL ACTIF	1 351 085	1 426 536

¹ Déduction faite des amortissements et provisions

6.2.3 Compte de résultat

POSTES (K€)	2014	2015
Impôts et taxes perçus	195 639	182 692
Dotations et subventions reçues	58 334	50 772
Produit des services	16 788	18 774
Autres produits	8 694	4 241
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	279 456	256 479
Traitements, salaires, charges sociales	134 000	125 428
Achats et charges externes	50 194	46 828
Participations et interventions	53 461	48 563
Dotations aux amortissements et provisions	15 753	14 884
Autres charges	5 924	5 342
Charges courantes non financières	259 333	241 044
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	20 123	15 434
Produits courants financiers	1 834	2 830
Charges courantes financières	8 387	9 338
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-6 553	-6 508
RÉSULTAT COURANT	13 570	8 926
Produits exceptionnels	10 806	6 973
Charges exceptionnelles	16 835	22 193
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 029	-15 220
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 541	-6 294

6.3 ANNEXE III - Budgets annexes

<i>En milliers d'euros</i>	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Tesseire jeux Olympiques*	Mistral Eaux Claires*	Cuisine Centrale	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT									
Recettes de gestion courantes	581,9	2 953,9	1 700,0	602,3	-	-	6 374,7	12 212,8	-
Dépenses de gestion courantes	986,4	2 441,0	110,3	1 013,6	20,1	4,8	6 133,6	10 710,0	791,4
Epargne de gestion courante (1)	- 404,6	512,9	1 589,7	- 411,3	- 20,1	- 4,8	241,1	1 502,8	- 791,4
Produits financiers hors dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	101,2	2 996,9	133,3	523,5	45,1	-	0,5	3 800,4	957,0
<i>dont produits des cessions</i>	96,0	-	-	-	-	-	-	96,0	-
Charges exceptionnelles	1,3	55,5	0,3	1,2	-	-	5,8	64,2	-
Résultat exceptionnel (2)	99,9	2 941,3	132,9	522,3	45,1	-	5,4	3 736,2	957,0
Frais financiers nets	-	540,5	335,1	0,3	0,1	0,4	108,6	985,0	1,4
Remboursement Emprunts	-	1 518,5	901,7	3,2	20,1	4,8	254,6	2 702,8	-
Annuité de la dette (3)	-	2 059,0	1 236,8	3,5	20,2	5,2	363,1	3 687,8	1,4
Epargne Nette = 1-2-3	- 304,6	1 395,3	485,8	107,4	4,8	- 10,1	- 127,4	1 551,2	164,1
INVESTISSEMENT									
Recettes réelles d'investissement	6 363,4	2 787,3	1 938,2	12,1	0,0	0,0	101,0	11 202,1	791,8
Dont emprunts	-	2 012,1	-	-	-	-	40,0	2 052,1	791,8
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	6 363,4	775,2	1 938,2	12,1	0,0	0,0	61,0	9 149,9	-
Reports recettes d'investissement			2 139,6					2 139,6	
Dépenses réelles d'investissement (hors dett	3 177,7	2 488,8	3 202,7	72,1	-	-	64,8	9 006,2	163,2
Dont dépenses d'équipement	944,1	1 263,2	1 063,1	72,1	-	-	64,8	3 407,3	163,2
Reports dépenses d'équipement		898,7	31,0	31,0			18,0	978,6	660,9

*Une des particularités des BA de ZAC Mistral-eaux claires et Teisseire-Jeux olympiques est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.

6.3.1 Budget annexe stationnement

Le BA Stationnement comprend l'ensemble des activités liées aux parkings en ouvrages (bâtiments) et en enclos (parkings en voirie fermés par barrières).

En fonctionnement, les principales dépenses courantes concernent les parkings silos et les parcs en enclos (130 K€). Les taxes foncières constituent un poste important (642 K€) mais dont une partie est reversée par les délégataires en charge des parkings. Sont également affectées à ce budget 177 K€ de charges de personnel (contre 304 K€ en 2014). Une provision de 600 K€ était prévue en 2015 mais n'a pas été constituée, en prévision d'un contentieux en cours avec Vinci Park (500 K€ en 2014).

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 986 K€ en 2015, contre 3 270 K€ en 2014. Cette baisse très importante est liée au transfert de la compétence et du patrimoine liés au stationnement en ouvrages à la Métropole au 1er janvier 2015.

Les recettes sont constituées par les redevances versées par les exploitants des parkings pour un montant de 81 K€ (contre 2,58 M€ en 2014), les remboursements de taxes foncières par les exploitants (217 K€), les recettes des parkings (233 K€). La subvention du budget principal prévue au BP 2015 n'a finalement pas été versée compte tenu du résultat du budget annexe.

Au global, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 581 K€ en 2015 contre 8 860 K€ en 2014.

L'épargne de gestion courante est de fait négative puisque ce budget s'équilibre par versement d'une subvention exceptionnelle. De surcroît l'absence de subvention exceptionnelle comptabilisée dans le solde exceptionnel impacte négativement l'épargne nette. Pour autant, le solde de clôture du BA Stationnement est excédentaire. Il conviendra dès lors de reverser cet excédent, déduction faite d'éventuelles neutralisation, à la Métropole.

En investissement, les dépenses sont moins élevées qu'en 2014 en raison du transfert à la Métro. Les principales dépenses concernent la poursuite du chantier de démolition et reconstruction des silos 3, 4 et 5 à la Villeneuve (3 080 K€ sur cette opération).

Le recours à l'emprunt (4 M€ en 2014) n'a pas été nécessaire en 2015, les autres recettes d'investissement (notamment les subventions sur les parkings silo 3, 4 et 5) permettant de couvrir les dépenses d'investissement et de dégager un excédent.

Pour mémoire, l'exercice 2015 est le dernier exercice pour ce budget annexe qui constitue un budget de clôture.

6.3.2 Budget annexe cuisine centrale

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

L'évolution du nombre et de la qualité des repas produits entraîne une augmentation des dépenses de fonctionnement. Les recettes augmentent également mais moins vite que les dépenses, d'où une épargne de gestion courante en baisse, qui passe de 411K€ € à 241 K€.

Le remboursement des annuités de la dette reste stable.

Les dépenses d'équipement (acquisitions de matériel) sont en légère augmentation par rapport à 2014, elles passent de 51 K€ à 65 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2015.

6.3.3 Budget annexe self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du self Clémenceau à destination principalement, des agents de la Ville et d'autres établissements.

En 2015, on constate une augmentation des dépenses de gestion courante de 22,5K€ liée principalement à la hausse des charges de personnel (18 k€). Les recettes de gestion courante augmentent de 62 K€ (hausse de la refacturation au budget principal et hausse des recettes diverses).

Malgré cela, la totalité des emprunts étant quasiment remboursée, le budget sort avec une épargne nette positive de 107 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 72 K€ € et consistent en l'achat de matériels.

6.3.4 Budget annexe locaux culturels

Le Budget annexe locaux culturels 2015 retrace en dépenses de fonctionnement les frais de gestion courante de la Maison de la Culture et de la Belle Électrique, soit 110 K€.

Bâtiment MC2

En recettes de fonctionnement, un loyer versé par le gestionnaire est perçu par la Ville. Le montant de ce loyer a été maintenu à l'identique en 2015, soit 1 700 K€ HT.

Bâtiment La Belle Électrique

Cet équipement a été inauguré le 10 Janvier 2015 et la gestion a été confiée par délégation de service public à l'association MixLab.

La diminution des recettes de subvention d'investissement marque la fin des travaux sur cet équipement.

Concernant les dépenses d'investissement de 4,1 M€, l'augmentation porte sur l'opération fiscale de la "livraison à soi-même", soit 2,1 M€.

Quant au remboursement en recettes (livraison à soi-même) par l'association Mixlab, il fait l'objet d'un report en 2016.

6.3.5 Budget annexe activités économiques

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme,...). En 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant.

Le budget retrace en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (2,4 M€ en 2015) : taxe foncière, charges d'entretien, fluides, frais financiers,...) et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (3 M€ en 2015).

En 2015, l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques inscrits au budget annexe s'est concentré autour des axes suivants :

- achèvement des travaux de remise aux normes des boxes du MIN pour commercialisation (279 K€, travaux lancés avant transfert à la Métropole),
- participation au capital social de la SPL ALPEXPO (1,17 M€),
- démarrage de la démolition d'ALLIBERT (132 K€),
- programme de travaux sur les Commerces Sud (120 K€),
- intégration sur le BA du Palais des Sports (327 K€).

Pour financer ces travaux d'investissement, le recours à l'emprunt a été de 2,01 M€ en 2015.

Le montant des recettes mobilisées (subventions) s'est élevé à 488 K€.

6.3.6 Budget annexe Mistral-Eaux Claires

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses 2015 ont principalement été la poursuite des travaux préalables à la vente du terrain économique Bachelard (suppression de talus).

Il n'y a pas eu de recette en 2015.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement, au titre des stocks constatés.

6.3.7 Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques

Les dépenses réalisées en 2015 portent principalement sur du remboursement d'emprunt (20 K€), la poursuite d'aménagement de l'Îlot C (26 K€) et des aménagements de voirie.

Une subvention exceptionnelle du budget principal de 45 000 € est venue abonder les recettes.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer, en fin d'exercice, en investissement au titre des stocks constatés.

6.3.8 Régie Lumière

Créée en septembre 2015, la régie lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public, la pose et dépose d'illuminations de Noël et la maintenance du réseau par l'exploitant.

Le budget principal est venu abonder la section de fonctionnement par le biais d'une subvention exceptionnelle de 957 K€.

Les dépenses d'investissement sont réalisées par l'exploitant et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie.

Les recettes d'investissement proviennent de l'emprunt (791 K€).

6.3.9 Résultat de clôture des BA

Les résultats de clôture cumulés des budgets annexe sont excédentaires de près de 5,6M€. Ce niveau d'excédent est pour partie lié au résultat de clôture excédentaire du BA Stationnement (résultat à transférer, déduction faite de certaines dépenses, à la Métropole).

Résultat de clôture des BA (hors régie lumière)	CA 2015		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En milliers d'euros</i>			
Affectation en réserves	2 724,9		2 724,9
Épargne nette	1 551,2		1 551,2
Produits de cession			
Emprunts nouveaux	2 052,1		2 052,1
Autres recettes réelles d'investissement	6 425,0	2 139,6	8 564,6
Travaux pour compte de tiers	-		-
Dépôts et cautionnement	-		-
Excédent antérieur	655,1		655,1
TOTAL RECETTES	13 408,3	2 139,6	15 547,9
Déficit antérieur	-		-
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	8 952,7	978,6	9 931,3
Travaux pour compte de tiers	53,5		53,5
Dépôts et cautionnement	1,0		1,0
TOTAL DÉPENSES	9 007,1	978,6	9 985,8
RÉSULTAT	4 401,2	1 160,9	5 562,2

6.3.10 CA consolidés

Résultat de clôture consolidé (BA + BP) (hors régie lumière)	CA 2015			
	<i>En milliers d'euros</i>	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	7 000,9			7 000,9
Épargne nette	- 14 279,3			- 14 279,3
Produits de cession	2 535,3			
Emprunts nouveaux	36 617,7	984,3		37 602,0
Autres recettes réelles d'investissement	35 014,4	3 457,5		38 471,9
Travaux pour compte de tiers	176,2			176,2
Dépôts et cautionnement	14,4			14,4
Excédent antérieur	14 041,0			14 041,0
TOTAL RECETTES	81 120,6	4 441,8		83 027,1
Déficit antérieur				-
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	64 704,1	16 829,0		81 533,1
Travaux pour compte de tiers	229,6			229,6
Dépôts et cautionnement	5,1			5,1
Impact Eau sur dépôt et cautionnement	736,8			736,8
TOTAL DÉPENSES	65 675,7	16 829,0		82 504,6
RÉSULTAT	15 444,9	- 12 387,1		3 057,8

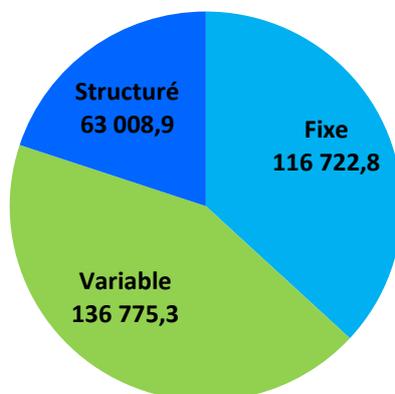
Cette présentation ne tient pas compte des flux entre budgets.

Ce tableau montre que le résultat de clôture déficitaire du budget principal est largement compensé par les résultats cumulés des budgets annexes hors régie Lumière (Régie à autonomie financière).

6.4 ANNEXE IV – Dette

6.4.1 Structure de la dette

Structure de la dette après swaps (K€)

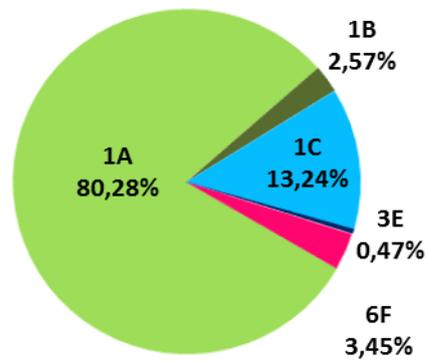


6.4.2 Classification des risques des emprunts

L'emprunt SFIL 22005-22006 indexé sur la parité Euro-Yen a fait l'objet d'un refinancement le 01/08/2015 au taux fixe de 3,48%. Cet emprunt est désormais noté 1A. Compte-tenu de cette désensibilisation, la part de produit 6F est passée à 3,79% le 01/08/2015.

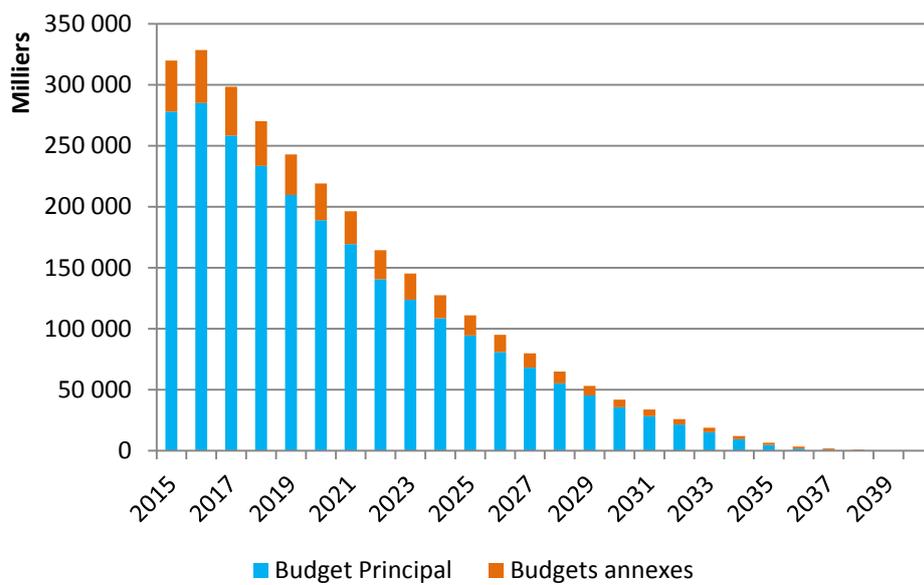
	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts au 31/12/2015



6.4.3 Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



6.4.4 Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
2011	44 335,16	8 713,84	35 621,33	269 109,31	7,55
2012	42 571,55	8 329,60	34 241,96	267 005,25	7,80
2013*	37 716,76	7 858,82	29 857,94	267 372,96	8,95
2014*	31 541,56	6 347,31	25 194,25	266 986,15	10,60
2015*	25 193,74	6 803,05	18 390,69	252 370,08	13,72

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

**L'encours de dette au 31/12/2015 est neutralisé de l'encours de dette récupérable refacturé à la Métropole.

Après retraitement des dépenses et recettes relatives à l'eau, compte tenu de la dégradation de l'épargne de gestion courante et de l'effet négatif du solde exceptionnel, la capacité de désendettement de la ville de Grenoble s'est dégradée en 2015, se fixant à 13,72 M€.

Si les dépenses et recettes non rattachées, évoquées plus avant, avaient été correctement imputées à l'exercice 2015, la capacité de désendettement qui aurait été constatée au CA 2015 aurait été améliorée de 1,59 années pour se porter à 12,13 années.

Il convient de rappeler ici que ce ratio est un ratio financier théorique qui calcule le nombre d'année que mettrait une collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait exclusivement l'épargne brute constatée pour l'année en question.

6.4.5 Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours consolidé au 01.01.2015	%	Rappel au 31.12.2014
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	62 728 844	19,82%	22,96%
Groupe Crédit Agricole	61 295 269	19,37%	21,07%
Caisse des Dépôts et Consignations	48 455 382	15,31%	10,48%
Groupe Caisse d'Epargne	34 785 933	10,99%	13,04%
Deutsche Pfandbriefbank AG	32 600 000	10,30%	6,97%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	22 275 320	7,04%	6,56%
Banque Postale	13 049 983	4,12%	3,77%
Société Générale	11 181 926	3,53%	6,03%
Royal Bank of Scotland	7 458 316	2,36%	2,07%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	6 860 000	2,17%	2,06%
AGENCE FRANCE LOCALE	4 921 483	1,55%	0,00%
BEI via Dexia CLF	4 013 210	1,27%	2,75%
BNP Paribas	2 498 741	0,79%	0,99%
Groupe Crédit Mutuel	2 044 691	0,65%	0,81%
Crédit Coopératif	1 800 000	0,57%	0,59%
Dexia - Crédit Local de France	432 088	0,14%	0,22%
Organismes de droit public	105 886	0,03%	0,02%
Total Général tous budgets	316 507 072	100%	100%

*L'encours au 01/01/2015 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

6.5 ANNEXE V - Détails « autres »

6.5.1 Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2015
Détail autres recettes de gestion courantes	11 175,6
Atténuations de charges	455,4
Autres taxes	3 568,9
Participations	7 151,3

6.5.2 Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2015
Produits des services, du domaine et ventes diverses (K€)	1 210,5
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	345,9
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	275,7
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	201,6
Concessions cimetières (produit net)	174,3
Redevance d'occupation du domaine public communal	113,9
Locations diverses (autres qu'immeubles)	67,6
Produits d'activités annexes (abonnements)	17,3
Commissions	4,8
Ventes de récoltes	4,5
Travaux	4,1
Autres redevances et recettes diverses	0,6
Vente de marchandises	0,3

6.5.3 Détail « autres » charges à caractère général

Autres charges à caractère général	14 713,5
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4 294,3
Frais de gardiennage	1 735,9
Charges locatives de copropriété	1 274,9
Taxes foncières	1 045,4
Divers	943,2
Achat de prestation de services	868,0
Transports de biens et transports collectifs	827,4
Frais de nettoyage des locaux	700,9
Autres frais divers	602,1
Versement à des organismes de formation	456,6
Honoraires	408,6
Etudes et recherches	353,4
Remboursements de frais au CCAS	256,8
Documentation générale et technique	155,5
Concours divers (cotisations...)	150,6
Frais d'actes et de contentieux	137,7
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	114,7
Matières premières et fournitures	104,1
Services bancaires et assimilés	60,3
Autres services extérieurs	59,3
Frais de colloques et de séminaires	41,4
Remboursements de frais à d'autres organismes	33,3
Redevances pour services rendus	32,9
Indemnités au comptable et aux régisseurs	27,1
Taxes et impôts sur les véhicules	22,3
Impôts indirects	3,9
Autres impôts locaux	3,1

6.6 ANNEXE VI – Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CAP Commission Administrative Paritaire
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DAC Direction des Affaires Culturelles
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
K€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt National
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
STB Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concerté